

## Chapitre 5

# L'EMPLOI ÉTRANGER : PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR LES PAYS DE L'OCDE

---

### Résumé

---

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les effectifs d'étrangers ou d'immigrés ainsi que leur part dans la population totale et dans la population active se sont accrus au cours des dix dernières années à la fois pour des raisons endogènes et exogènes. L'importance et la composition de la présence étrangère restent cependant très variables selon les pays. Si l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers permanents reste actuellement limitée, notamment dans les pays européens de l'OCDE, le recours au travail temporaire semble quant à lui se développer et la plupart des pays Membres de l'OCDE mettent en place des politiques pour le faciliter, notamment pour les travailleurs qualifiés ou hautement qualifiés.

Le taux de participation des travailleurs étrangers est généralement plus faible que celui des autochtones et la main-d'œuvre étrangère reste le plus souvent concentrée dans quelques secteurs d'activité. On constate cependant une tendance à sa diffusion dans l'ensemble de l'appareil productif, notamment dans le secteur tertiaire. La plus grande vulnérabilité des étrangers au chômage et leur plus faible degré d'employabilité montrent qu'ils rencontrent plus particulièrement en Europe des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés s'expliquent en partie par un temps d'adaptation plus ou moins long notamment pour les réfugiés nouvellement arrivés, des niveaux de qualification pas toujours adaptés aux besoins du marché du travail, des connaissances insuffisantes de la langue du pays d'accueil, mais aussi par le fait que certains d'entre eux sont victimes de discriminations qui les empêchent d'accéder au marché du travail.

La reprise de la croissance constatée au cours de la dernière décennie dans la plupart des pays Membres de l'OCDE a contribué à étendre le débat sur l'immigration, essentiellement centré sur le contrôle des flux, aux questions du rôle qu'elle pourrait jouer dans la réduction des pénuries sectorielles de main-d'œuvre et dans l'atténuation des effets du vieillissement démographique. Dans ce chapitre, l'accent est mis plus généralement sur le rôle de l'emploi étranger sur l'équilibre et la dynamique du marché du travail. Les limites d'une politique migratoire ayant pour objectif principal de répondre aux besoins à court terme du marché du travail sont tout d'abord soulignées. L'analyse s'oriente ensuite sur la façon dont l'emploi étranger réagit aux fluctuations conjoncturelles. Si l'emploi étranger dans certains pays Membres est plus vulnérable en période de récession, il ne peut pas être considéré comme responsable des déséquilibres qui prévalent sur le marché du travail. L'emploi étranger peut jouer un rôle actif en période de reprise économique, même si en raison des effectifs concernés relativement faibles, il ne peut constituer à lui seul une solution aux nécessités d'ajustements du marché du travail.

La contribution de l'immigration à la croissance à long terme est étudiée dans la dernière partie. L'accent est mis sur l'offre de main-d'œuvre qualifiée et les mesures prises récemment par plusieurs pays Membres de l'OCDE pour faciliter l'entrée de spécialistes étrangers, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, le recours accru aux compétences étrangères rencontre des limites et notamment le risque d'entraver les potentialités de développement des pays émergents à travers le phénomène de la fuite des cerveaux.

## Introduction

Un des arguments fréquemment invoqués pour remettre en cause l'accueil de nouveaux migrants repose sur les craintes qu'un afflux important de travailleurs immigrés conduise à une augmentation du chômage, à une pression à la baisse des salaires et à une diminution de l'emploi des nationaux peu qualifiés.

La question du rôle de l'immigration sur l'équilibre et la dynamique du marché du travail est en réalité sensiblement plus complexe et ne peut être appréhendée sans tenir compte à la fois des caractéristiques des migrants et de la situation économique qui prévaut dans le pays d'accueil. L'emploi étranger joue ainsi un rôle différent selon les cycles conjoncturels. En outre, la nature même du lien entre immigration et marché du travail dépend de l'horizon temporel considéré dans toute analyse. Dans une perspective de long terme, l'immigration peut contribuer à atténuer les effets du vieillissement démographique et à accroître le capital humain. A court terme, l'immigration peut permettre de faire face aux fluctuations et aux déséquilibres conjoncturels sur le marché du travail. Dans le cadre limité de ce chapitre, on mettra plus particulièrement l'accent sur cette contribution de court terme.

Ces différents points sont abordés successivement dans ce chapitre. Une section introductive décrit brièvement la contribution de l'immigration à la croissance de la population des pays de l'OCDE ainsi que les principales caractéristiques de la population active étrangère ou immigrée. La section II traite de la contribution de l'immigration à l'atténuation des déséquilibres de court terme du marché du travail, puis met en exergue le rôle de l'emploi étranger dans les ajustements du marché du travail en période de récession et d'expansion. La section III aborde brièvement, au regard des développements récents intervenus dans les pays de l'OCDE, la question du rôle que pourrait jouer l'immigration pour atténuer les effets du vieillissement démographique, d'une part et pallier, d'autre part, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée en période de croissance économique.

## Principaux résultats

Les principales conclusions qui se dégagent de ce chapitre sont les suivantes :

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, les effectifs d'étrangers ou d'immigrés ainsi que leur part dans la population totale et active se sont accrus au cours des dix dernières années. La présence étrangère est très variable toutefois selon les pays.

- Si les entrées de nouveaux travailleurs étrangers restent actuellement très limitées, notamment dans les pays européens de l'OCDE, le recours au travail temporaire des étrangers se développe. L'accroissement de l'immigration temporaire à des fins d'emploi permet d'introduire une plus grande flexibilité sur le marché du travail. Elle peut également inciter certains employeurs, notamment dans les activités saisonnières, à moins recourir à l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.
- La main-d'œuvre étrangère est concentrée dans certains secteurs de l'activité économique. Elle tend toutefois à se diffuser, notamment dans les services rendus aux entreprises et aux ménages. Dans les pays d'immigration récente, les étrangers occupent plus souvent des emplois de cols bleus que de cols blancs. Cet écart persiste aussi dans certains pays Membres, l'emploi étranger est plus vulnérable au chômage que l'emploi autochtone.
- La main-d'œuvre étrangère joue un rôle spécifique d'amortisseur sur le marché du travail en période de récession et elle peut, en période de reprise économique, jouer un rôle actif. On rencontre cependant des difficultés lorsqu'on tente de mettre en place une politique migratoire ayant pour objectif principal de répondre aux besoins de court terme sur le marché du travail. L'immigration ne peut pas être considérée comme responsable des déséquilibres observés sur le marché du travail.
- La contribution de l'immigration à la croissance de long terme ne se limite pas uniquement à son impact quantitatif sur la croissance de la population active mais se matérialise également par son impact qualitatif en terme d'accumulation de capital humain. Dans le contexte actuel de croissance dans les pays de l'OCDE, les pénuries de main-d'œuvre sont plus particulièrement marquées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Certains pays Membres connaissent aussi des difficultés à recruter de la main-d'œuvre peu qualifiée. La plupart des pays de l'OCDE ont adapté leur législation afin de faciliter l'entrée de travailleurs étrangers qualifiés et hautement qualifiés.

## I. Immigration, population et emploi dans les pays de l'OCDE

Les migrations jouent un rôle important dans la croissance annuelle de la population totale des pays de l'OCDE via le solde migratoire. Cette contribution est

d'autant plus importante que la fécondité des étrangers est parfois, dans certains pays, plus élevée que celle des nationaux.

### A. Immigration et croissance de la population

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les effectifs d'étrangers ou d'immigrés ainsi que leur part dans la population totale se sont accrus au cours des dix dernières années (voir encadré 5.1 et tableau 5.1). La présence étrangère est très variable selon les pays européens de l'OCDE. Elle est assez élevée en 1998 au Luxembourg et en Suisse (bien qu'en légère baisse), voisine de 9 % en

Allemagne, en Autriche et en Belgique (et probablement en Grèce si l'on tient compte de l'importance des immigrants en situation irrégulière) et de 6 % en France. Dans les nouveaux pays d'immigration comme l'Espagne, la Finlande, l'Italie et le Portugal, le pourcentage d'étrangers reste faible (entre 1.6 et 2.1 %) en dépit d'une forte augmentation des entrées au cours de la dernière décennie. Il en va de même au Japon et en Corée, ainsi qu'au Mexique et en Turquie. Depuis la fin des années 80, la population étrangère s'est considérablement accrue en Allemagne, principalement sous l'effet de l'accroissement des flux d'immigration de personnes d'origine ethnique

#### Encadré 5.1. Les statistiques migratoires

##### Enregistrement des flux

Pour les pays européens de l'OCDE, ainsi que pour la Corée et le Japon, les statistiques les plus détaillées sur la population étrangère font référence à la nationalité des résidents. Ainsi, des personnes nées sur le territoire peuvent être comptabilisées dans les effectifs d'étrangers. Par contre, d'autres personnes nées à l'étranger et ayant immigré ont pu acquérir la nationalité du pays d'accueil et ne figurent donc plus dans les effectifs de la population étrangère. En Australie, au Canada et aux États-Unis, le critère retenu est le pays de naissance. Une distinction est établie entre les personnes nées à l'étranger (*foreign born*) et celles qui sont nées sur le territoire (*natives*). Cette approche permet de comptabiliser les immigrants résidant sur le territoire, quelle que soit leur nationalité. L'évolution des effectifs des immigrants ou des étrangers varie selon les pays et dépend à la fois de la politique migratoire suivie, des flux d'entrées et de sorties du territoire, de la dynamique démographique propre aux populations étrangères ainsi que du nombre de naturalisations qui réduisent d'autant les effectifs des étrangers.

##### Statistiques sur la population active étrangère

Dans l'état actuel des statistiques disponibles et des définitions utilisées dans les différents pays Membres de l'OCDE, la population active étrangère ou immigrée n'est pas toujours comparable d'un pays à l'autre. Par exemple, certains pays européens de l'OCDE ne disposent pas de statistiques détaillées sur les effectifs de travailleurs indépendants étrangers. Dans les pays non européens, à l'exception de l'Australie, il n'existe pas, en dehors des recensements, de statistiques annuelles sur les effectifs de travailleurs nés à l'étranger. Dans les pays européens, selon les cas, les travailleurs frontaliers sont inclus ou non dans la population active. Dans des pays comme l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg, les travailleurs frontaliers représentent une part importante de la population active. Par ailleurs, il n'est pas toujours possible de connaître le nombre de travailleurs étrangers employés comme saisonniers (notamment dans l'agriculture et le tourisme) ainsi que les effectifs des travailleurs temporaires et/ou des stagiaires. Dans le cadre des Enquêtes sur l'emploi effectuées en principe annuellement par les pays de l'Union européenne, et dont Eurostat publie les résultats harmonisés, tous les problèmes soulevés ci-dessus n'ont pas été résolus. Par ailleurs, les ménages collectifs, par exemple les foyers de travailleurs dans lesquels résident de nombreux immigrants, ne sont pas pris en compte. Enfin, les procédures d'échantillonnage, notamment dans le cas de l'Espagne où les immigrants sont fortement concentrés dans certaines régions, ne permettent pas d'appréhender de manière fiable la population active étrangère. Les conclusions tirées des comparaisons internationales méritent donc d'être nuancées. Enfin, les migrations irrégulières et l'emploi illégal d'étrangers ne sont que partiellement pris en compte dans les statistiques officielles car tous les étrangers en situation irrégulière ne bénéficient pas d'une régularisation de leur statut (pour une analyse détaillée des aspects économiques de l'immigration clandestine et de la lutte contre l'emploi illégal d'étrangers voir OCDE, 2000a).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, il n'y a pas de données sur les flux de sorties des immigrants ou des étrangers du marché du travail (arrêt de l'activité professionnelle, passage à la retraite, retour au pays d'origine, naturalisation, etc.) qui permettraient de donner une image plus conforme des mouvements qui s'effectuent sur ce marché. Une confusion existe aussi dans les statistiques sur les permis de travail. Dans certains pays, il est difficile d'établir une distinction dans les données officielles sur le total des permis de travail octroyés, entre ceux qui ont été accordés pour la première fois et ceux qui concernent des changements ou des renouvellements. Dans le même ordre d'idée, l'apport annuel de l'immigration au marché du travail s'avère difficile à évaluer, faute d'établir une distinction entre les arrivées nouvelles proprement dites de travailleurs immigrants et l'accès pour la première fois au marché du travail des membres des familles d'immigrants, entrés antérieurement ou nés dans le pays d'accueil. Ces admissions sont parfois comptabilisées dans les flux d'entrées de nouveaux travailleurs, dans d'autres cas elles ne font plus l'objet d'un enregistrement statistique (comme en France).

Tableau 5.1. Effectifs d'étrangers ou de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

Population étrangère, totale et active<sup>a</sup>

	Total des étrangers				Actifs étrangers <sup>b</sup>			
	Milliers		% de la population totale		Milliers		% du total des actifs	
	1988 <sup>c</sup>	1998 <sup>d</sup>	1988	1998	1988 <sup>e</sup>	1998 <sup>f</sup>	1988	1998
Allemagne	4 489	7 320	7.3	8.9	1 911	2 522	7.0	9.1
Autriche	344	737	4.5	9.1	161	327	5.4	9.9
Belgique	869	892	8.8	8.7	291	375	7.2	8.8
Corée	45	148	0.1	0.3	..	77	..	0.4
Danemark	142	256	2.8	4.8	65	94	2.2	3.2
Espagne	360	720	0.9	1.8	58	191	0.4	1.2
Finlande	19	85	0.4	1.6	..	35	..	..
France	3 597	3 263	6.3	5.6	1 557	1 587	6.4	6.1
Grèce	..	228	..	2.6	..	167	..	3.8
Irlande	82	111	2.4	3.0	35	48	2.7	3.2
Islande	..	3	..	1.5	..	2	..	1.4
Italie	645	1 250	1.1	2.1	285	332	1.3	1.7
Japon	941	1 512	0.8	1.2	..	670	..	1.0
Luxembourg	106	153	27.4	35.6	69	135	39.9	57.7
Norvège	136	165	3.2	3.7	49	67	2.3	3.0
Pays-Bas	624	662	4.2	4.2	176	208	3.0	2.9
Portugal	95	178	1.0	1.8	46	89	1.0	1.8
République slovaque	..	27	..	0.5	..	6	..	0.3
République tchèque	..	38	..	0.4	..	23	..	0.5
Royaume-Uni	1 821	2 207	3.2	3.8	871	1 039	3.4	3.9
Suède	421	500	5.0	5.6	220	219	4.9	5.1
Suisse	1 007	1 348	15.2	19.0	608	691	16.7	17.3

## Population née à l'étranger, totale et active

	Total des personnes nées à l'étranger				Actifs nés à l'étranger			
	Milliers		% de la population totale		Milliers		% du total des actifs	
	1991 <sup>g</sup>	1998 <sup>h</sup>	1991	1998	1991 <sup>g</sup>	1998 <sup>h</sup>	1991	1998
Australie	3 965	4 394	22.9	23.4	2 182	2 294	25.7	24.8
Canada	4 343	4 971	16.1	17.4	2 681	2 839	18.5	19.2
États-Unis	19 767	26 300	7.9	9.8	11 565	16 100	9.4	11.7
Hongrie	..	153	..	1.9	..	70	..	1.7

.. Données non disponibles.

a) Les données sur la population étrangère sont issues des registres de population, sauf pour la France (recensement), l'Irlande et le Royaume-Uni (enquête sur la population active), le Japon et la Suisse (registre des étrangers) et l'Italie, le Portugal et l'Espagne (permis de résidence). Les données sur la population active proviennent des enquêtes sur les forces du travail ou des permis de travail. La population totale pour la République tchèque, la Grèce, l'Islande et la Hongrie comprennent les personnes de plus de 15 ans.

b) Les données comprennent les chômeurs sauf pour l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

c) Les données pour la France se rapportent à 1990.

d) Les données pour la France se rapportent à 1999.

e) Les données pour l'Italie se rapportent à 1991, pour la Belgique à 1989 et pour le Japon à 1992.

f) Les données pour le Luxembourg comprennent les travailleurs frontaliers, celles pour la Norvège excluent les travailleurs indépendants et celles pour la Suisse excluent les travailleurs frontaliers et saisonniers.

g) Les données pour les États-Unis se rapportent à 1990.

h) Les données pour le Canada se rapportent à 1996 et pour la Hongrie à 1999.

Source : OCDE (2001), *Tendances des migrations internationales*; Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat.

allemande (*Aussiedler*) et d'étrangers en provenance d'Europe centrale et orientale.

De manière générale, l'importance respective des effectifs d'étrangers ou d'immigrés par nationalité varie dans chaque pays d'accueil en fonction des traditions migratoires, des réseaux établis par les communautés déjà

sur place, des possibilités d'emploi et de la proximité géographique du pays d'origine. Certains pays de l'Union européenne, comme le Luxembourg, l'Irlande, la Belgique et le Portugal, enregistrent une forte proportion de ressortissants communautaires dans les effectifs totaux d'étrangers. Aux États-Unis, c'est la présence des Mexicains qui prédomine. Les changements intervenus au

cours de la dernière décennie, et notamment les effets sur les migrations de la croissance économique en Asie, et de la libéralisation des mouvements de personnes en Europe centrale et orientale, ont élargi l'espace géographique de référence des migrations internationales. En particulier, ils ont donné lieu à l'émergence de nouveaux courants et à la diversification des pays de provenance. Ils ont également modifié la répartition par nationalité de la population étrangère dans les pays d'accueil ainsi que la dispersion des migrants de même origine entre les différents pays d'accueil.

Dans les pays de l'Union européenne, la part des étrangers originaires des pays tiers a augmenté et certaines nationalités ont émergé ou gagné en importance, comparativement à d'autres présentes depuis plus longtemps dans la région. Il s'agit, par exemple, en Allemagne des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS, en France des Marocains et des Sénégalais, aux Pays-Bas des personnes originaires de l'ex-Yougoslavie. Dans les pays nordiques, la part des ressortissants des pays voisins a diminué en Finlande, en Norvège et en Suède, tandis que de nouvelles communautés étrangères ont vu leurs effectifs augmenter : les Asiatiques (Pakistanaï, Vietnamiens, Iraniens, Sri Lankais) et les Turcs en Norvège et en Suède, et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie en Norvège, en Suède et en Finlande. Ces transformations reflètent les changements intervenus dans l'origine des flux mais aussi dans leur nature (par exemple, augmentation du nombre des demandeurs d'asile).

Récemment, on a pu observer un afflux de ressortissants asiatiques, et plus particulièrement chinois, dans les pays européens Membres de l'OCDE. Bien que ce phénomène soit encore dans certains pays trop récent pour être clairement repéré dans les effectifs d'étrangers par nationalité, en raison de la part prépondérante prise par d'autres courants migratoires, on peut s'attendre, étant donné son ampleur, à voir émerger rapidement cette catégorie de migrants, dont la part relative dans le total des effectifs de résidents étrangers ira en s'accroissant. Ce processus est en fait déjà perceptible dans les nouveaux pays d'immigration. Les ressortissants chinois se classent ainsi parmi les dix premières nationalités présentes en Espagne et en Italie.

## **B. Les immigrés et le marché du travail**

D'une manière générale, les travailleurs étrangers ne constituent pas une population homogène. L'évolution de la population active étrangère et de certaines de ses caractéristiques (nationalité, qualification, taux de participation, répartition sectorielle et taux de chômage) ne résulte pas uniquement du profil des nouveaux flux migratoires mais aussi des changements économiques et

institutionnels intervenus au cours de la période considérée. Ainsi, toute libéralisation de l'acquisition de la nationalité et toute modification des conditions de l'accès des immigrés au marché du travail sont susceptibles de modifier en profondeur les effectifs de la population active étrangère. De même, l'existence d'espaces de libre circulation et installation de travailleurs entre certains pays de l'OCDE permet d'expliquer l'importance relative des flux enregistrés et de leurs variations (accords entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, entre les pays nordiques, entre l'Irlande et le Royaume-Uni, et plus récemment entre les pays de l'Union européenne).

### *Tendances générales liées à l'emploi étranger*

Au cours de la dernière décennie, l'évolution de la part des étrangers ou des immigrés dans la population active a suivi la même tendance que celle de leur part dans la population totale (voir tableau 5.1). Toutefois, en raison notamment de l'ancienneté des vagues migratoires, de l'importance de la composante familiale dans les flux et des critères de sélection liés à l'âge ou à la qualification, la part des étrangers dans la population active peut s'écarter de celle dans la population totale. Elle lui est supérieure en Allemagne, en Autriche, en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Luxembourg alors qu'elle lui est inférieure au Danemark, en France, en Norvège ou aux Pays-Bas.

Si les entrées de nouveaux travailleurs étrangers permanents restent actuellement très limitées, notamment dans les pays européens de l'OCDE, le recours au travail temporaire des étrangers (comme des nationaux) semble se développer et certains pays mettent en place des politiques pour le faciliter (voir section II). L'emploi temporaire de travailleurs étrangers permet d'introduire une plus grande flexibilité sur le marché du travail et de contribuer ainsi à réduire les pénuries sectorielles de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les secteurs des nouvelles technologies dans lesquels de nombreux pays font face à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée. Un accroissement de l'immigration temporaire de travail peut également inciter certains employeurs, notamment dans les activités saisonnières, à moins recourir à l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.

Le tableau 5.2 présente, pour plusieurs pays Membres, les entrées de travailleurs temporaires par principales catégories. La tendance à l'augmentation de ces flux est assez nette en Australie, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. En Allemagne, en France et dans d'autres pays européens Membres de l'OCDE, notamment en Espagne et en Italie, ce n'est que très récemment,

Tableau 5.2. Entrées de travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, par principales catégories, 1992, 1996-1998

	Milliers					Milliers			
	1992	1996	1997	1998		1992	1996	1997	1998
<b>Australie</b>					<b>Japon</b>				
Programme de travailleurs temporaires qualifiés <sup>a</sup>	14.6	31.7	31.7	37.3	Travailleurs hautement qualifiés	85.5	98.3	107.3	119.0
Vacanciers actifs ( <i>Working Holiday Makers</i> ) <sup>b</sup>	25.9	40.3	50.0	55.6	Stagiaires	..	25.8	26.9	27.1
<b>Total</b>	<b>40.5</b>	<b>72.0</b>	<b>81.7</b>	<b>92.9</b>	<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>124.1</b>	<b>134.2</b>	<b>146.1</b>
	(40.3)	(20.0)	(19.7)	(26.0)					
<b>Canada</b> <sup>c</sup>					<b>Corée</b>				
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>60.0</b>	<b>62.3</b>	<b>65.1</b>	Travailleurs hautement qualifiés	3.4	13.4	14.7	11.1
	(252.8)	(226.1)	(216.0)	(174.1)	Stagiaires	4.9	68.0	90.4	64.2
<b>France</b>					<b>Total</b>	<b>8.3</b>	<b>81.4</b>	<b>105.0</b>	<b>75.4</b>
Travailleurs détachés	0.9	0.8	1.0	1.2					
Chercheurs	0.9	1.2	1.1	1.0	<b>Suisse</b>				
Autres détenteurs d'une APT <sup>d</sup>	2.8	2.8	2.6	2.2	Travailleurs saisonniers	126.1	62.7	46.7	39.6
Travailleurs saisonniers	13.6	8.8	8.2	7.5	Stagiaires	1.6	0.7	0.7	0.7
<b>Total</b>	<b>18.1</b>	<b>13.6</b>	<b>12.9</b>	<b>11.8</b>	<b>Total</b>	<b>127.8</b>	<b>63.4</b>	<b>47.4</b>	<b>40.3</b>
	(42.3)	(11.5)	(11.0)	(10.3)		(39.7)	(24.5)	(25.4)	(26.8)
<b>Allemagne</b>					<b>Royaume-Uni</b>				
Travailleurs employés sous contrat d'ouvrage	115.1	45.8	38.5	33.0	Travailleurs hautement qualifiés (permis à long terme) <sup>e</sup>	12.7	19.1	22.0	25.0
Travailleurs saisonniers	212.4	220.9	226.0	201.6	Détenteurs d'un permis à court terme	14.0	17.0	20.4	23.5
Stagiaires	5.1	4.3	3.2	3.1	Vacanciers actifs ( <i>Working Holiday Makers</i> )	24.0	33.0	33.3	40.8
<b>Total</b>	<b>332.6</b>	<b>272.5</b>	<b>271.2</b>	<b>237.6</b>	Stagiaires	3.4	4.0	4.7	..
	(408.9)	(262.5)	(285.4)	(275.5)	<b>Total</b>	<b>54.1</b>	<b>73.1</b>	<b>80.4</b>	<b>89.3</b>
					<b>États-Unis</b> <sup>f</sup>				
					Travailleurs hautement qualifiés				
					Spécialistes (visa H-1B)	110.2	144.5	..	240.9
					Spécialistes (NAFTA, visa TN) <sup>g</sup>	12.5	27.0	..	59.1
					Travailleurs ayant des compétences exceptionnelles (visa O)	0.5	7.2	..	12.2
					Travailleurs saisonniers (visa H-2A)	16.4	9.6	..	27.3
					Stagiaires ( <i>Industrial trainees</i> , visa H-3)	3.4	3.0	..	3.2
					<b>Total</b>	<b>143.0</b>	<b>191.2</b>	<b>..</b>	<b>342.7</b>
						(116.2)	(117.5)	(90.6)	(77.5)

.. Données non disponibles.

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entrées de travailleurs permanents.

a) Visas de résidence temporaire accordés dans le cadre du programme « Economic Stream ». Les données portent sur l'année fiscale (de juillet à juin de l'année indiquée) et incluent les personnes accompagnantes. A partir de 1996, les données incluent les demandes effectuées sur le territoire australien et depuis l'étranger.

b) Visas de résidence temporaire accordés dans le cadre du programme *Working Holiday Makers*. Ne sont comptabilisés que les visas qui ont été demandés depuis l'étranger.

c) Ensemble des personnes qui ont reçu une autorisation de travail pour exercer temporairement une activité professionnelle au Canada. Non compris les personnes qui ont reçu une autorisation de travail pour des motifs humanitaires. Les personnes sont comptabilisées l'année où elles reçoivent leur permis initial.

d) Détenteurs d'une autorisation provisoire de travail (APT).

e) Les permis à long terme (un an ou plus) sont principalement accordés à des spécialistes et des cadres supérieurs.

f) Les chiffres se rapportent à l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). Une personne est comptée autant de fois qu'elle entre sur le territoire au cours de la même année. Ainsi les données risquent d'être surestimées.

g) Les chiffres incluent les membres de la famille.

Sources : Australie : Department of Immigration and Ethnic Affairs (DIEA) ; Canada : Citoyenneté et Immigration Canada ; France : Office des migrations internationales, *Annuaire des migrations 98* ; Allemagne : Bundesanstalt für Arbeit ; Japon : ministère de la Justice ; Corée : ministère de la Justice ; Suisse : Office fédéral des étrangers ; Royaume-Uni : Department of Employment ; États-Unis : United States Department of Justice, *1998 Statistical Yearbook of Immigration and Naturalization Service*.

sous l'effet de la reprise de l'activité économique et de l'apparition de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, que des mesures ont été prises afin de favoriser l'entrée des travailleurs temporaires, y compris les qualifiés et hautement qualifiés.

En 1998, on constate que le taux de participation des étrangers varie fortement selon le sexe (voir tableau 5.3). Le taux de participation des femmes étrangères ou immigrées est systématiquement inférieur à celui des hommes et généralement plus faible que celui des autochtones. La différence entre le taux de participation des femmes autochtones et celui des étrangères est maximale en Suède, au Danemark et aux Pays-Bas, probablement en raison de l'importance relative des réfugiés. En Espagne et en Italie, nouveaux pays d'immigration, et au Luxembourg, pays où l'immigration à des fins d'emploi prédomine largement, on observe à l'inverse que le taux d'activité des femmes étrangères est supérieur à celui des autochtones.

Dans le cas des hommes, dans l'ensemble, le taux d'activité est aussi plus important pour les nationaux que pour les étrangers mais les écarts sont plus faibles.

### Répartition sectorielle et situation de l'emploi des étrangers

Le tableau 5.4 donne une vue d'ensemble de la répartition sectorielle de l'emploi étranger en 1998-99. On constate en particulier une surreprésentation des étrangers, c'est-à-dire que leur présence en termes relatifs est de loin supérieure au pourcentage de la population active étrangère dans le total de la population active du pays considéré, dans les secteurs des mines et des industries manufacturières en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Australie et au Canada. Le secteur de la construction connaît lui aussi une surreprésentation des étrangers. C'est le cas, par exemple, en Autriche, en France, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal. La diffusion et la concentration des étrangers dans les services sont très nettes (par exemple en Suisse), qu'il s'agisse du commerce et de la restauration, des services d'éducation et de santé, des services rendus aux ménages ou des « autres services ». Le plus faible pourcentage d'étrangers se trouve généralement dans l'administration publique en raison de la réglementation qui réserve la plupart de ces

Tableau 5.3. Taux d'activité et taux de chômage des autochtones et des étrangers par sexe dans certains pays de l'OCDE, 1998<sup>a, b</sup>

Pourcentages

	Taux d'activité				Taux de chômage			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers
Allemagne	79.4	77.3	63.4	48.7	8.5	17.3	10.1	15.9
Autriche	79.8	84.3	62.4	63.4	4.8	10.3	5.3	8.9
Belgique	72.9	69.0	55.1	40.7	6.5	18.9	10.9	24.1
Danemark	84.1	69.4	76.0	51.6	3.8	7.3	6.1	16.0
Espagne	75.9	84.0	47.7	52.2	14.0	10.9	26.6	24.0
Finlande	76.0	81.0	70.2	57.8	12.7	36.0	13.3	43.7
France	75.0	76.1	62.5	49.0	9.6	22.0	13.5	26.8
Grèce	79.1	91.4	49.1	61.2	6.9	9.7	16.5	18.8
Irlande	77.4	73.3	52.1	50.9	8.0	12.4	7.3	10.4
Islande	95.4	90.4	84.7	77.8	2.4	7.6	3.8	3.1
Italie	73.6	89.1	44.4	54.0	9.6	5.1	16.7	17.6
Luxembourg	74.6	78.3	43.9	53.5	1.5	2.6	2.8	6.0
Norvège	87.0	85.5	78.1	64.8	3.4	5.9	4.0	6.0
Pays-Bas	83.2	66.5	63.5	40.8	3.1	11.6	5.6	14.1
Portugal	83.5	77.4	65.5	56.1	3.8	1.4	5.6	17.4
République tchèque	81.1	77.9	64.4	57.1	4.6	9.2	7.5	14.7
Royaume-Uni	83.0	78.1	67.4	56.1	6.8	10.7	5.2	9.4
Suède	79.1	70.5	73.4	52.9	9.3	23.2	7.5	19.4
Suisse	93.1	90.5	73.2	75.5	2.1	6.8	3.0	8.7
Australie	74.8	70.8	57.1	48.7	8.3	8.6	6.9	8.2
Canada	73.8	68.4	60.2	52.9	10.3	9.9	9.5	11.6
États-Unis	74.2	79.7	60.8	52.7	4.3	4.9	4.5	6.0
Hongrie	67.8	72.2	52.3	53.6	7.5	7.6	6.2	6.4

a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

b) Les données pour le Canada se rapportent à 1996 et celles de la Hongrie à 1999.

Sources : Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; Enquête sur les forces de travail, Australian Bureau of Statistics ; Recensement de 1996, Statistique Canada ; BLS, États-Unis.

Tableau 5.4. Répartition sectorielle de l'emploi étranger dans les pays de l'OCDE<sup>a</sup>

Pourcentage de l'emploi étranger total  
Moyenne annuelle 1998-1999

	Agriculture et pêche	Mines et industries manufacturières	Construction	Vente et restauration	Santé, éducation et services sociaux	Services aux ménages	Administration publique et OET	Autres services	Total
Allemagne	1.6	<b>35.3*</b>	8.7	<b>23.0*</b>	15.0*	<b>0.6</b>	2.0	13.8	100
Autriche	1.2	<b>27.9*</b>	<b>12.3</b>	<b>25.0*</b>	13.5	<b>0.9</b>	1.7	<b>17.6*</b>	100
Belgique	1.7	<b>23.4*</b>	<b>8.9</b>	<b>22.6*</b>	16.3	<b>0.7</b>	8.8	17.7*	100
Danemark	<b>5.0</b>	16.2	3.3	<b>21.7*</b>	<b>30.3*</b>	..	3.5	<b>20.0*</b>	100
Espagne	<b>9.0</b>	11.6	8.8	<b>26.1*</b>	14.2*	<b>16.4*</b>	1.3	12.5	100
Finlande	4.2	15.8	5.3	<b>24.6*</b>	<b>31.1*</b>	..	0.4	18.7*	100
France	2.9	<b>20.5*</b>	<b>16.7</b>	<b>18.3*</b>	12.3	7.2	2.6	<b>19.3*</b>	100
Grèce	3.5	<b>19.3*</b>	<b>26.6*</b>	19.0	5.9	<b>19.9*</b>	0.8	5.0	100
Irlande	2.8	<b>20.5</b>	5.9	<b>21.9*</b>	<b>22.5*</b>	<b>1.9</b>	1.3	<b>23.2*</b>	100
Islande	6.2	<b>33.0*</b>	1.1	14.8*	<b>28.6*</b>	..	<b>5.4</b>	10.9	100
Italie	<b>6.0</b>	<b>29.0*</b>	<b>9.4</b>	17.7*	11.1	<b>10.4</b>	3.0	13.4*	100
Japon	0.3	62.2*	2.0	8.2*	..	..	..	<b>27.3*</b>	100
Luxembourg	1.1	10.9	<b>15.4*</b>	<b>20.5*</b>	11.5	<b>3.7</b>	11.7	<b>25.2*</b>	100
Norvège	1.6	<b>16.9*</b>	4.7	<b>20.8*</b>	<b>33.3*</b>	<b>0.5</b>	1.9	<b>20.3*</b>	100
Pays-Bas	2.7	<b>24.1</b>	4.4	<b>20.7*</b>	17.8	0.3	5.0	<b>25.1*</b>	100
Portugal	3.3	17.4	<b>18.6*</b>	<b>24.3*</b>	<b>17.9*</b>	<b>6.1</b>	1.8	<b>10.6*</b>	100
République tchèque	2.8	31.2*	<b>12.3</b>	<b>21.6*</b>	<b>17.4*</b>	..	3.8	10.9	100
Royaume-Uni	1.6	19.3	7.1	<b>19.8*</b>	<b>24.1*</b>	<b>0.5</b>	6.0	<b>21.6*</b>	100
Suède	2.3	<b>21.3*</b>	2.1	<b>22.0*</b>	<b>32.4*</b>	..	1.9	18.1	100
Suisse	1.0	<b>23.5*</b>	<b>8.8</b>	<b>22.4*</b>	21.9*	<b>1.6</b>	3.6	17.1	100
Australie	2.1	<b>18.8*</b>	7.9	22.4*	16.1	3.2	3.1	<b>26.4*</b>	100
Canada	2.4	<b>19.6</b>	5.0	24.1*	24.6*	..	3.8	<b>20.4*</b>	100
États-Unis	<b>3.6</b>	<b>18.6</b>	6.1	<b>22.9*</b>	2.2	<b>2.0</b>	20.8*	23.7*	100
Hongrie	3.1	23.2*	6.2	<b>25.7*</b>	<b>22.5*</b>	..	3.4	<b>16.0</b>	100

.. Données non disponibles.

Note : Les chiffres en gras correspondent aux secteurs où les étrangers sont surreprésentés. L'astérisque (\*) identifie les trois secteurs où les étrangers sont les plus nombreux.

a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

Sources : Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; Enquête sur les forces de travail, Australian Bureau of Statistics ; Statistics Bureau, Japan ; Recensement de 1996, Statistique Canada ; *Current Population Survey*, US Bureau of the Census.

emplois aux autochtones. Dans le cas particulier de l'emploi illégal de travailleurs étrangers, les informations obtenues à la suite d'opérations de régularisation montrent que dans l'ensemble les migrants en situation irrégulière sont assez jeunes et qu'ils occupent des emplois dans un nombre élevé de secteurs (voir encadré 5.2).

Par ailleurs, les étrangers occupent plus souvent des emplois de cols bleus que de cols blancs, comme le montre le tableau 5.5. Cette différence est d'autant plus marquée dans les pays d'immigration récente (Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Japon et République tchèque), toutefois l'écart persiste aussi dans certains pays d'immigration plus ancienne comme en Autriche, en Allemagne et en France.

Le tableau 5.6 permet, grâce à un indicateur de disparité, d'appréhender de manière synthétique l'évolution au cours des quinze dernières années de la convergence des distributions de l'emploi par secteur des travailleurs étrangers par rapport à celles des travailleurs autochtones. Plus cet indicateur est faible (pour son calcul voir la note

du tableau 5.6), plus la répartition de l'emploi étranger se rapproche de celle de l'emploi autochtone, c'est le cas notamment en Allemagne, en Australie, en Belgique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Espagne.

Le rapprochement de la distribution de l'emploi étranger de celle des autochtones signifie que le processus d'intégration des étrangers sur le marché du travail a tendance à s'accroître. Dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, avec l'arrivée sur le marché du travail des jeunes de la seconde génération, qui possèdent en général un niveau d'instruction et de formation plus élevé que celui de leurs parents, l'offre de travail des jeunes étrangers s'oriente vers des emplois de « profil national » et de nature différente de ceux occupés par les immigrés de la première génération.

Le tableau 5.7 permet de comparer la part des travailleurs indépendants nationaux et étrangers dans l'emploi total pour l'année 1999, ou la dernière année disponible. On constate que dans plusieurs pays de l'OCDE, le pourcentage d'étrangers occupant un emploi indépendant

### Encadré 5.2. Où travaillent les clandestins ?

S'il est difficile d'établir un panorama précis des différents emplois occupés par les migrants en situation irrégulière, les informations obtenues à la suite d'opérations de régularisation montrent que le nombre de secteurs ayant recours à la main-d'œuvre clandestine est bien plus élevé que celui auquel on pouvait s'attendre. Une étude réalisée dans six pays de l'OCDE [voir OCDE (2000b)] permet d'identifier les secteurs les plus concernés. Il s'agit notamment de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de la petite industrie manufacturière, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et des services rendus aux ménages et aux entreprises, y compris les services informatiques.

Contrairement à l'agriculture et à l'industrie, dont la part dans le produit intérieur brut est en déclin dans la plupart des pays de l'OCDE, la présence croissante des clandestins dans le secteur tertiaire va de pair avec une hausse de l'emploi. En France et en Italie par exemple, les travailleurs clandestins qualifiés peuvent trouver un emploi dans l'enseignement scientifique et linguistique ainsi que dans les services de soins dans les hôpitaux mais généralement à un taux de salaire inférieur à celui des nationaux. Le tourisme saisonnier, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, dans lesquels les horaires de travail sont particulièrement longs, ont également recours à la main-d'œuvre clandestine. La croissance des services rendus aux entreprises (entretien et maintenance de matériel, gardiennage) et aux ménages (garde d'enfants et autres services domestiques) offre également des débouchés à ce type de main-d'œuvre.

Le développement de la sous-traitance dans la plupart des pays de l'OCDE peut favoriser aussi le recrutement d'étrangers en situation irrégulière. La sous-traitance permet aux entreprises dans de nombreux secteurs de réduire leurs charges sociales et d'échapper aux contraintes imposées par le droit du travail. Les entreprises de textile-habillement et de bâtiment et travaux publics tout comme les entreprises de services y ont souvent recours. Cette pratique a permis de développer une forme de « faux salariat » dans la mesure où les salariés d'une entreprise de sous-traitance sont en réalité devenus des travailleurs indépendants.

L'emploi illégal des étrangers révèle dans une certaine mesure des difficultés de recrutement sur le marché du travail. Il reflète également les problèmes liés à l'économie informelle.

est sensiblement le même que celui des autochtones. C'est le cas notamment en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis et en France. Il existe cependant des exceptions : les étrangers sont proportionnellement plus nombreux que les autochtones à occuper un emploi non salarié en République tchèque, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède. Dans d'autres pays comme l'Autriche, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Portugal et la Suisse, la part de l'emploi non salarié dans l'emploi total est nettement supérieure dans le cas des autochtones que dans celui des étrangers. Il est difficile d'expliquer les tendances dégagées sans effectuer une analyse plus détaillée de la structure de l'emploi indépendant dans chacun des pays de l'OCDE<sup>1</sup>. Il est possible, toutefois, d'avancer quelques explications. Parfois, les immigrants, et notamment les réfugiés qui rencontrent des difficultés à accéder au marché du travail, s'orientent vers des activités indépendantes, notamment dans les services de proximité (Danemark, Norvège et Suède, par exemple). L'accès des étrangers à l'emploi non salarié est souvent rendu difficile par la législation en vigueur, en grande partie conçue en référence à des emplois salariés (c'est le cas par exemple en Suisse, en Autriche et au Luxembourg). Dans les pays où la migration est un phénomène plus ancien (Royaume-Uni, Suède, Belgique, par exemple), l'ancienneté des vagues migratoires peut expliquer la présence plus nombreuse des étrangers dans les emplois non salariés. Ils ont en effet une plus grande capacité à mobiliser les fonds

nécessaires au développement d'activités indépendantes. Dans le cas de la République tchèque, c'est la législation très libérale (jusqu'à récemment) de l'accès des immigrants aux emplois indépendants qui explique l'écart important entre la part relative des étrangers dans ces activités et celle des autochtones.

Dans presque tous les pays européens de l'OCDE (sauf en Espagne et en Italie), la part des travailleurs étrangers ou immigrants dans le total des chômeurs est plus importante que leur part dans la population active. Le graphique 5.1 montre que c'est aux Pays-Bas et en Finlande que la part dans la population active pour la dernière année disponible est la plus élevée. Dans chacun de ces pays, les étrangers sont plus de deux fois et demie plus représentés dans les effectifs de chômeurs qu'ils ne le sont dans ceux de la population active. La situation est aussi critique en Belgique, au Danemark, au Portugal et en Suède.

Le taux de chômage des femmes étrangères reste généralement plus élevé que celui des étrangères de sexe opposé, sauf en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Hongrie, au Royaume-Uni et en Suède (voir tableau 5.3). A l'inverse, l'écart entre le taux de chômage des autochtones et celui des étrangers est plus accentué parmi les hommes que parmi les femmes. Dans les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis), l'écart du taux de chômage entre les personnes nées à l'étranger et celles

Tableau 5.5. Répartition de l'emploi selon la catégorie professionnelle

Pourcentage de l'emploi, moyenne 1998-1999<sup>a, b</sup>

	Emploi étranger		Emploi total	
	Cols bleus	Cols blancs	Cols bleus	Cols blancs
Allemagne	55.9	29.9	36.1	52.3
Autriche	67.1	21.8	40.8	45.8
Belgique	41.6	47.1	32.0	57.3
Danemark	40.8	46.8	33.6	50.6
Espagne	47.8	35.7	47.6	38.5
Finlande	40.2	41.2	35.7	52.1
France	62.7	25.8	37.1	50.2
Grèce	78.3	9.8	47.1	40.2
Hongrie	28.5	56.2	45.6	40.2
Irlande	27.6	58.6	39.1	46.7
Islande	50.9	31.2	37.6	43.1
Italie	62.0	25.5	41.7	42.5
Luxembourg	43.4	45.0	34.6	55.7
Norvège	30.5	51.1	30.0	50.7
Pays-Bas	40.0	50.5	27.0	60.3
Portugal	51.3	30.9	56.5	29.9
République tchèque	50.8	33.7	44.8	42.8
Royaume-Uni	23.0	58.3	29.1	56.0
Suède	38.4	41.2	30.6	51.3
Suisse	38.6	45.9	30.9	55.8
Australie	34.2	57.9	31.6	58.5
Canada	22.7	67.7	21.6	69.1
Japon	70.9	22.8	33.4	36.5
États-Unis	33.9	46.5	26.8	59.3

Note : Selon la classification CITP-88, les « cols bleus » regroupent les artisans et ouvriers, les conducteurs et assembleurs, les ouvriers et employés non qualifiés (groupes 7 à 9 de la CIP) ; les « cols blancs » incluent les dirigeants et cadres supérieurs, les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires et les employés de type administratif (groupes 1 à 4). En plus de ces catégories, la population active inclut aussi le personnel des services et de vente et les agriculteurs (groupes 5 et 6 de la CIP). En ce qui concerne l'Australie, le Canada, le Japon et les États-Unis, des classifications différentes sont utilisées. Des différences subsistent entre celles-ci et la classification CIP-88.

a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

b) Les données pour le Canada se rapportent à 1996, à 1999 pour la Hongrie et celles de l'Australie et du Japon se rapportent à 2000.

Sources : Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; Enquête sur les forces de travail, Australian Bureau of Statistics ; Statistics Bureau, Japon ; Recensement de 1996, Statistique Canada ; *Current Population Survey*, US Bureau of the Census.

nées dans le pays de résidence est nettement moins élevé que celui constaté dans les pays européens entre les étrangers et les nationaux.

La possibilité qu'ont les membres des familles, sous certaines conditions, d'accéder au marché du travail des pays d'accueil, fait qu'une partie d'entre eux vient gonfler les effectifs des nouvelles entrées sur le marché du travail, avec parfois des difficultés à trouver un premier emploi. Par ailleurs, l'accroissement récent des autres flux d'immigration contribue aussi à gonfler les chiffres du chômage des étrangers, d'autant que dans plusieurs pays de l'OCDE, la situation sur le marché du travail reste relativement peu favorable aux travailleurs les moins qualifiés. Par exemple, les étrangers entrés en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile (lorsqu'ils sont autorisés à travailler) ont, dans certains pays d'accueil, beaucoup de difficultés (notamment d'ordre linguistique) à trouver un emploi pendant les premières années de leur séjour. Ceci pourrait expliquer les forts taux de chômage des étrangers

enregistrés au Danemark, en Norvège et en Suède, pays dans lesquels les flux annuels de réfugiés ou de demandeurs d'asile sont relativement élevés comparés aux autres catégories d'entrées. Un temps d'adaptation est parfois nécessaire avant que les nouveaux arrivants puissent s'intégrer sur le marché du travail du pays d'accueil, qu'il s'agisse de l'apprentissage de la langue du pays et des relations avec les administrations, de la connaissance des modes d'accès au marché du travail (techniques de recherche d'emploi) et de l'adaptation aux conditions de travail. Tous ces facteurs sont déterminants pour obtenir et garder un emploi.

## II. Emploi étranger et équilibre à court terme sur le marché du travail

Les phénomènes migratoires résultent de deux mécanismes conjoints qui peuvent être présentés en termes

Tableau 5.6. Disparité de la distribution de l'emploi sectoriel étranger<sup>a</sup>

	1983 <sup>b</sup>	1994-95 <sup>c</sup>	1998-99 <sup>d</sup>
Allemagne	22.9	25.0	19.3
Autriche	..	21.6	20.4
Belgique	21.7	21.1	14.4
Danemark	16.3	13.9	10.4
Espagne	..	25.4	18.5
Finlande	..	21.1	16.7
France	24.2	19.9	18.4
Grèce	..	28.3	37.4
Irlande	22.4	17.3	15.0
Islande	..	22.6	21.5
Italie	..	11.3	9.9
Luxembourg	..	76.6	75.5
Norvège	..	16.8	12.3
Pays-Bas	..	16.7	13.8
Portugal	..	20.9	23.0
République tchèque	..	..	10.0
Royaume-Uni	11.3	11.7	12.6
Suède	15.4	10.3	10.0
Suisse	..	..	18.1
Australie	12.8	9.8	9.5
Canada	11.9	8.7	..
Hongrie	..	..	16.6
États-Unis	8.9	6.5	6.2

.. Données non disponibles.

Note : L'indicateur de disparité est défini comme la somme sur l'ensemble des secteurs des  $(|p_i - q_i|)/2$ , où  $p_i$  et  $q_i$  représentent, respectivement, la part du secteur  $i$  dans l'emploi étranger et national. Cet indicateur donne le pourcentage de travailleurs étrangers dans les secteurs « étrangers » qu'il faudrait réattribuer aux secteurs « nationaux » pour que la distribution de l'emploi par secteur pour les étrangers soit la même que pour les nationaux. Un secteur est considéré comme « étranger » si la part de l'emploi étranger dans le secteur est supérieure à la part de l'emploi étranger dans l'emploi total.

a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

b) Les données pour le Canada se rapportent à 1991, pour la Suède à 1982 et pour les États-Unis à 1980.

c) Les données pour l'Autriche, la Finlande, l'Islande et la Suède se rapportent à 1995, pour le Canada et l'Australie à 1996.

d) Les données pour la Hongrie se rapportent à 1999 et pour l'Australie à 2000.

Sources : Voir tableau 5.3, sauf pour les États-Unis : *Current Population Survey*; US Bureau of the Census.

d'effets de demande ou d'attraction (*pull factors*) et d'effets d'offre ou de rejet (*push factors*)<sup>2</sup>. Ces derniers résultent des comportements des migrants qui souhaitent quitter leur pays d'origine en raison des mauvaises conditions économiques, sociales et/ou politiques qui le caractérisent. Du côté de la demande, ce sont les besoins du marché du travail des pays d'accueil qui prédominent, même si la composition des flux d'immigration comprend des catégories qui relèvent d'objectifs humanitaires (réfugiés, demandeurs d'asile) ou sociaux (migrations de peuplement, regroupement familial). Généralement, les pays d'accueil attachent beaucoup d'importance au volet de leur politique migratoire qui vise à pallier les déséquilibres entre offre et demande de travail et à satisfaire les besoins en main-d'œuvre à plus long terme. Les migrants quant à eux choisissent entre les différentes destinations qui leur sont accessibles en fonction principalement des conditions de vie qui prévalent dans chacun des pays et en particulier de la possibilité d'y exercer une activité. D'autres critères déterminent à la fois la décision d'émigrer et le choix du pays de destination, en particulier

l'existence de réseaux communautaires préétablis, ainsi que les liens culturels et linguistiques qui jouent un rôle non négligeable dans la destination choisie par le migrant.

La question se pose alors de savoir dans quelle mesure les mouvements migratoires coïncident ou non avec les fluctuations de la demande de travail dans le pays d'accueil. Est-il possible de déterminer la politique migratoire en fonction des besoins du marché du travail ? Quelles sont les principales limites d'une telle approche ?

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à partir du milieu des années 50, nombre de pays européens ont mis en place des programmes visant à accueillir un nombre important de travailleurs étrangers pour faire face à leurs besoins accrus de main-d'œuvre. Ces politiques migratoires sont connues sous le nom de *Guest Worker Programs*. Les travailleurs étrangers accueillis dans ce cadre disposaient généralement d'un statut temporaire. L'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse étaient alors particulièrement impliqués. La population étrangère

Tableau 5.7. **Emploi selon la nationalité et le statut professionnel, 1999**<sup>a, b</sup>

	Autochtones		Étrangers	
	Emploi total en milliers	Travailleurs indépendants en % de l'emploi total	Emploi total en milliers	Travailleurs indépendants en % de l'emploi total
Allemagne	33 175	10.9	2 914	9.8
Autriche	3 342	14.5	336	5.2
Belgique	3 682	17.3	306	17.2
Danemark	2 644	9.3	63	8.6
Espagne	13 582	21.7	174	22.6
Finlande	2 310	13.8	23	12.4
France	21 529	12.3	1 225	10.3
Grèce	3 789	43.0	150	8.7
Irlande	1 534	19.0	53	19.7
Islande	148	18.3	3	7.7
Italie	20 407	28.4	210	18.5
Luxembourg	104	10.8	73	6.7
Norvège	2 187	7.7	65	9.1
Pays-Bas	7 365	11.5	239	10.0
Portugal	4 732	27.0	56	20.6
République tchèque	4 692	14.4	24	22.2
Royaume-Uni	26 286	12.0	1 020	14.1
Suède	3 905	11.4	149	12.5
Suisse	3 084	20.3	756	8.9
Australie	8 491	14.0	..	..
Canada	10 726	9.1	2 541	10.4
États-Unis	115 079	8.8	17 100	7.3

.. Données non disponibles.

a) Les données pour l'Australie, le Canada et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

b) Les données pour le Canada se rapportent à 1996.

Source : Voir tableau 5.3.

et 1970, passant de 5 à 10 millions et atteignait 15 millions en 1982<sup>3</sup>.

Après le premier choc pétrolier, la plupart des pays européens ont suspendu l'immigration de nouveaux travailleurs étrangers. Contrairement aux effets attendus, les immigrés ne sont pas retournés dans leur pays en raison principalement de la situation encore plus dégradée dans leur pays d'origine et de peur de ne plus pouvoir revenir ultérieurement dans le pays d'accueil. La population étrangère a continué de s'accroître sous l'effet de l'accroissement naturel et des flux de regroupement familial<sup>4</sup>. Pendant cette période, les principaux pays de migration de peuplement (c'est-à-dire l'Australie, le Canada et les États-Unis) poursuivaient quant à eux une politique migratoire active et ouverte aux travailleurs et aux membres des familles.

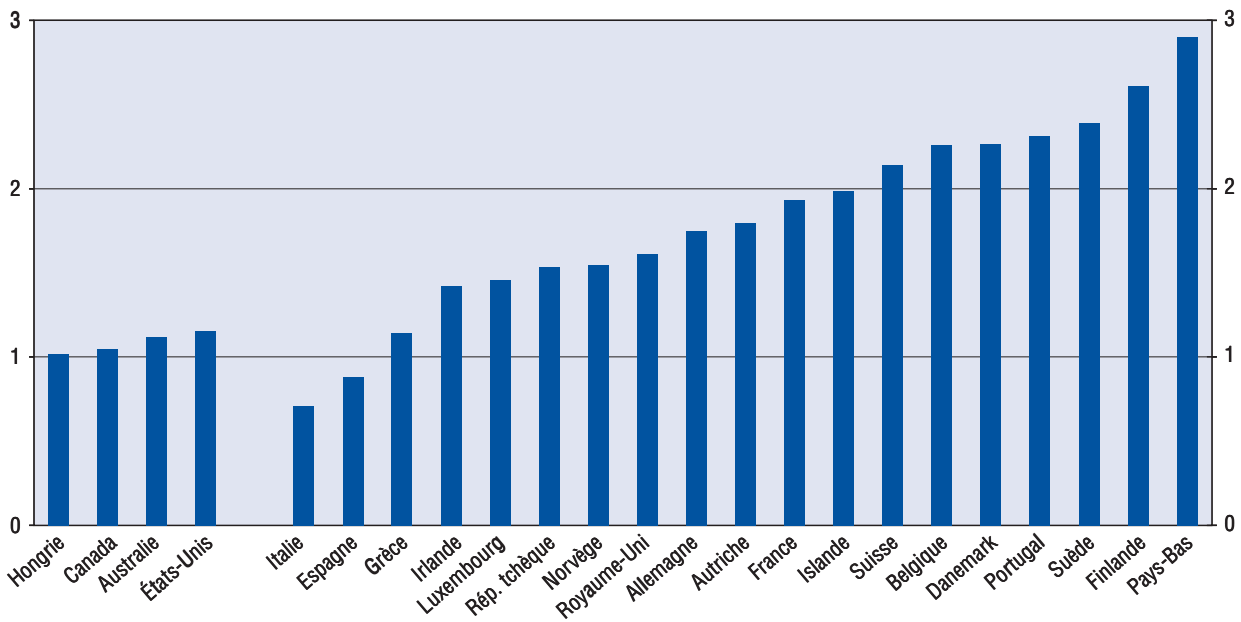
Le graphique 5.2 illustre ces évolutions historiques à partir de 1960 pour quelques pays de l'OCDE. Sont représentées sur chaque partie du graphique l'évolution des taux nets de migration, celle du taux de croissance de l'emploi total et d'un indicateur de conjoncture défini par l'écart entre le PIB par habitant et sa tendance estimée sur

l'ensemble de la période 1960-1995. Il est possible ainsi de mettre en évidence le lien qui existe entre ces séries et par là même d'illustrer l'adéquation ou non des flux migratoires aux variations conjoncturelles de l'économie et à l'évolution des besoins du marché du travail.

Un premier constat permet de mettre en évidence l'apparente conjonction des séries macro-économiques et migratoires pendant la première partie de la période pour les pays européens représentés. Jusqu'à la fin des années 70, les flux migratoires ont en effet suivi une évolution parallèle à celles des indicateurs conjoncturels en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et dans une moindre mesure en Australie. La situation contraste assez nettement avec le cas du Canada et des États-Unis où les variables ne semblent pas directement liées. A partir du début des années 80 cependant, on observe des tendances disparates pour tous les pays. Même si les explications diffèrent suivant le pays considéré, le phénomène rend compte de la difficulté qu'il y a à contrôler les flux migratoires, à les programmer, et à les faire coïncider sur le long terme avec l'évolution des besoins du marché du travail<sup>5</sup>.

Graphique 5.1. Part des étrangers dans le chômage total rapportée à leur part dans la population active

Moyenne 1998-1999<sup>a, b</sup>



a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

b) Les données pour le Canada se rapportent à 1996. Pour les États-Unis à 1998 et pour l'Australie, la Hongrie et la République tchèque, les données se rapportent à 1999.

Sources : Voir tableau 5.3.

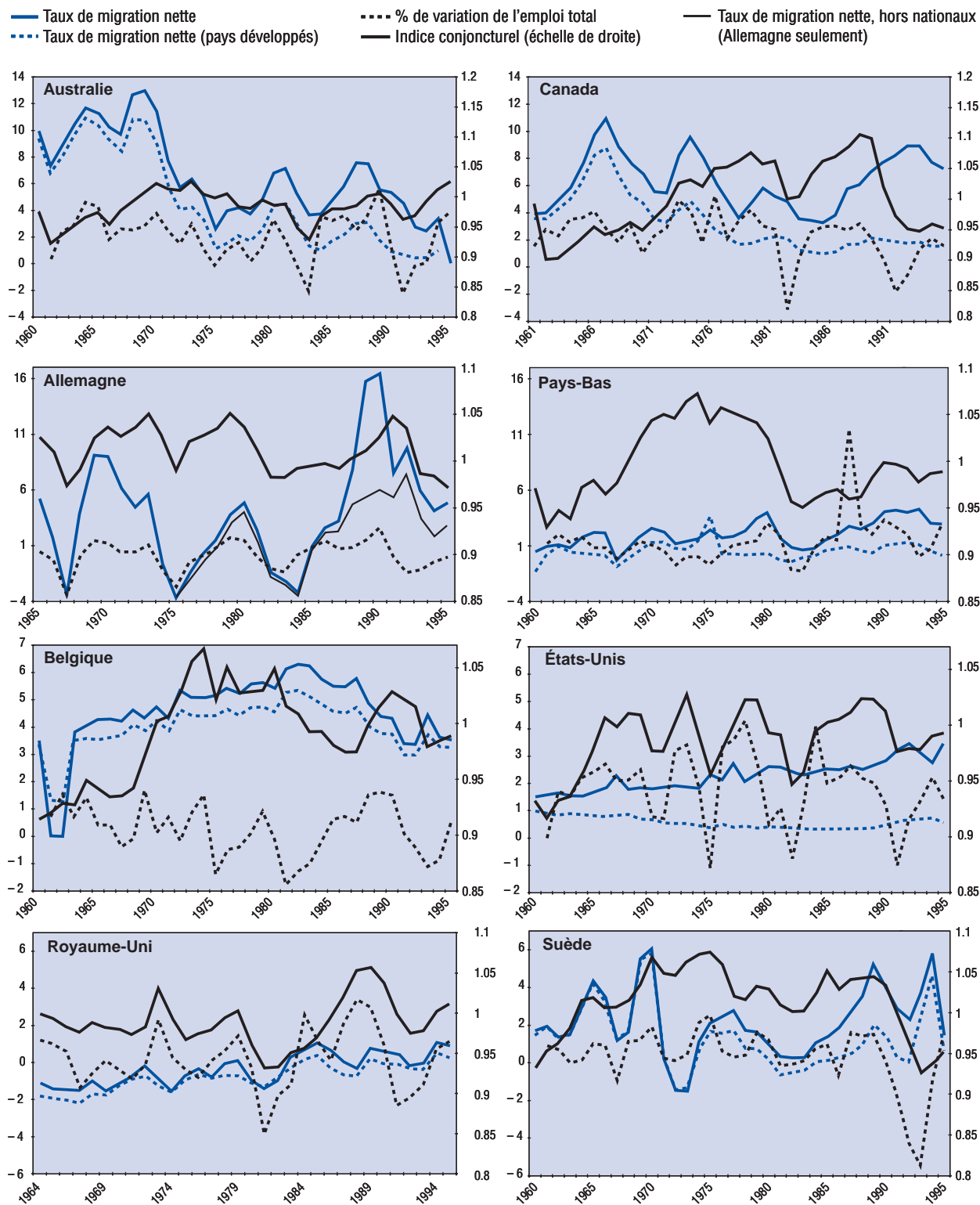
On remarque ainsi qu'une part importante des mouvements migratoires n'est pas directement motivée par des raisons économiques. Au cours des années 90, en moyenne, le regroupement familial représente ainsi plus de 50 % du total des flux d'entrées au Canada, aux États-Unis, en France et en Suède. L'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile constitue une autre source de mobilité qui est *a priori* indépendante de l'évolution des conditions économiques qui prévalent dans le pays d'accueil. Dans les pays nordiques en particulier cette composante migratoire prédomine.

Un autre argument, celui du retour des immigrés, peut également être évoqué pour expliquer l'ajustement imparfait du solde migratoire à l'évolution de la situation économique dans le pays d'accueil. La question du retour se pose en réalité dans des termes similaires à celle du départ. Le migrant qui s'interroge sur la possibilité de quitter le pays qui l'accueille comparera sa situation actuelle avec celle à laquelle il serait confronté s'il retournerait dans son pays d'origine ou s'il migrerait vers un autre pays. Il devra également tenir compte des éventuels coûts fixes (installation, réinsertion, perte de capital social, etc.)

ainsi que de son anticipation de l'évolution des conditions économiques et sociales à moyen terme. En toute rationalité, même si l'environnement économique se dégrade fortement dans le pays d'accueil, la décision de renoncer au retour peut fort bien s'avérer optimale. Ce choix sera d'autant plus probable que les possibilités de réadmission dans le pays d'accueil en cas d'échec de la réinsertion sont restreintes, voire impossibles. On dispose de peu d'informations sur les retours de migrants, mais aux États-Unis, on estime par exemple qu'environ 25 % des immigrants retournent dans leur pays d'origine. En tout état de cause, on conviendra qu'il est beaucoup plus aisé de contrôler les entrées que les sorties et qu'en conséquence il est difficile de maîtriser totalement l'ampleur et la composition du solde migratoire.

Au-delà des difficultés qui existent pour contrôler les flux d'immigration (voir *supra* pour ce qui concerne les migrations irrégulières et OCDE, 2000b), d'autres questions se posent lorsque l'on envisage de recourir de manière sélective à une politique de migration pour l'emploi. Ces questions concernent notamment la nécessité d'identifier les besoins à court et moyen terme par

Graphique 5.2. Taux de migration nette et fluctuations conjonctuelles dans quelques pays de l'OCDE, 1960-1995



Sources : Statistiques de la population active (OCDE, calculs du Secrétariat de l'OCDE, Division de la population de l'ONU).

type d'emploi, de définir des critères permettant d'identifier les « bons candidats » et de mesurer les capacités de ces derniers, tout en offrant un environnement suffisamment attrayant pour intéresser les personnes visées. Un arbitrage apparaît alors entre le niveau de sophistication et de rapidité des procédures de sélection, qui constitue un élément essentiel de l'efficacité des politiques migratoires visant à répondre aux besoins du marché du travail. Enfin, l'accueil de nouveaux migrants peut également soulever des difficultés en termes d'offre de logement et de services sociaux. Ces contraintes conduisent nécessairement à renforcer la demande de travail dans ces secteurs et diminuent d'autant la contribution nette au marché du travail de l'apport nouveau de main-d'œuvre étrangère.

Ces constatations générales témoignent des difficultés qu'il peut y avoir à mettre en place une politique migratoire ayant pour objectif principal de répondre aux besoins de court terme du marché du travail. L'accueil de travailleurs temporaires reste néanmoins très répandu dans les pays de l'OCDE, y compris en Australie, au Canada et aux États-Unis qui favorisent pourtant l'installation permanente des migrants (voir tableau 5.2).

Compte tenu des caractéristiques de la main-d'œuvre étrangère ou immigrée, tant en termes de qualification, de profil démographique que de répartition sectorielle, il est vraisemblable que l'emploi étranger joue un rôle spécifique sur l'équilibre et la dynamique du marché du travail. Comment l'emploi étranger réagit-il face aux fluctuations conjoncturelles ? Les ajustements auxquels ce dernier est soumis se distinguent-ils de ceux qui affectent l'emploi national ? En quoi le recours à l'emploi étranger facilite-t-il les ajustements sur le marché du travail ?

Au cours des vingt dernières années, deux périodes de récession majeures ont marqué la conjoncture économique de la plupart des pays de l'OCDE. La première est intervenue au début des années 80 en réponse au second choc pétrolier. Entre 1979 et 1983, le taux de chômage moyen dans l'ensemble de la zone OCDE est ainsi passé de 5,2 % à plus de 8,5 %. La seconde récession qui se situe au début des années 90 a été sensiblement moins sévère mais a grandement affecté l'équilibre du marché du travail, la demande de travail des entreprises tendant à s'ajuster plus rapidement au retournement de conjoncture.

Comment est affecté l'emploi étranger en période de pertes d'activité ? La main-d'œuvre étrangère joue-t-elle un rôle spécifique d'amortisseur sur le marché du travail en période de récession et quels sont les mécanismes potentiellement en jeu ?

## **A. L'emploi étranger en période de récession**

Les analyses précédentes ont montré en quoi l'emploi étranger ou immigré se distingue de l'emploi autochtone dans les différents pays Membres. Les particularités mises en exergue résultent à la fois de l'histoire des vagues migratoires successives (principaux pays d'origine, qualification et expérience professionnelle des migrants et structure par âge, maîtrise de la langue du pays d'accueil) et des différences de structure institutionnelles (conditions d'accès au marché du travail, opportunités de créer des entreprises, etc.) qui déterminent l'employabilité de la population active étrangère.

En particulier, et bien que la répartition de la main-d'œuvre étrangère par secteur d'activité diffère de moins en moins de celle de la main-d'œuvre totale (voir tableaux 5.4 et 5.6), elle reste cependant surreprésentée dans les secteurs les plus sensibles aux aléas conjoncturels (notamment le BTP et le commerce), c'est-à-dire ceux où la demande d'emploi diminue plus rapidement en période de récession<sup>6</sup>.

Quel que soit le pays considéré, on constate que les actifs étrangers sont en moyenne relativement moins qualifiés par rapport à l'ensemble de la population active (voir tableau 5.8) et que l'emploi étranger est plus concentré que l'emploi autochtone dans les catégories socioprofessionnelles les plus basses (voir tableau 5.5). Ces caractéristiques sont en règle générale également associées à une plus grande volatilité de l'emploi face aux aléas conjoncturels.

Ces constats généraux sont autant d'arguments qui contribuent à expliquer pourquoi, en période de récession, les étrangers sont, dans la plupart des pays de l'OCDE, proportionnellement plus touchés que les autochtones par le chômage. Ce phénomène est illustré par le tableau 5.9 qui rend compte de l'évolution de la part relative des étrangers dans le chômage, rapportée à leur part dans la population active pour les trois principaux pays d'immigration européens et l'Australie<sup>7</sup> pendant la dernière période de récession.

Les causes de cette plus grande vulnérabilité des étrangers et des immigrés au chômage sont multiples. Elles reflètent, entre autres, une plus faible employabilité de cette catégorie de main-d'œuvre, d'autant plus accentuée dans certains pays en période de récession, ainsi que dans les pays confrontés à un nombre croissant de demandes d'asile. À partir des données issues de l'enquête européenne sur l'emploi, il est possible d'estimer les déterminants de la probabilité d'être actif ou d'exercer une activité en fonction de l'âge, du genre, du niveau d'éducation, du lieu de naissance et du statut selon la nationalité. Ces estimations (voir annexe 5.B) indiquent

**Tableau 5.8. Population adulte étrangère et autochtone selon le niveau d'enseignement dans certains pays de l'OCDE<sup>a</sup>**

Moyenne 1995-1998, pourcentages

	Enseignement secondaire 1 <sup>er</sup> cycle		Enseignement secondaire 2 <sup>e</sup> cycle		Enseignement supérieur	
	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones
Allemagne	48.5	13.2	37.0	62.2	14.4	24.6
Canada <sup>b</sup>	22.2	23.1	54.9	60.3	22.9	16.6
États-Unis <sup>c</sup>	35.0	15.7	24.1	35.0	40.9	49.3
France	63.3	33.4	22.9	45.4	13.8	21.1
Italie	47.1	56.3	38.3	34.3	14.6	9.3
Royaume-Uni	65.1	43.9	14.7	32.5	20.2	23.7
Suède	30.8	20.4	41.5	50.3	27.7	29.3

a) La classification par niveau d'enseignement est définie comme suit : l'enseignement secondaire 1<sup>er</sup> cycle comprend le niveau pré-primaire ou pas d'enseignement, primaire ou secondaire ; l'enseignement secondaire 2<sup>e</sup> cycle comprend l'enseignement secondaire et post-secondaire non universitaire ; l'enseignement supérieur comprend l'enseignement universitaire.

b) Populations nées à l'étranger et autochtones âgées de 25 à 44 ans. L'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle comprend l'enseignement jusqu'à la 9<sup>e</sup> année, le 2<sup>e</sup> cycle de la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> années et l'enseignement supérieur comprend l'enseignement post-secondaire et universitaire.

c) Populations nées à l'étranger et autochtones âgées de 25 ans et plus. L'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle comprend l'enseignement secondaire avant l'obtention du diplôme, le 2<sup>e</sup> cycle comprend l'enseignement jusqu'à l'obtention du diplôme de lycée et l'enseignement supérieur se réfère à l'éducation tertiaire.

Sources : Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; Statistique Canada ; US Bureau of the Census.

que les étrangers ont, toutes choses égales par ailleurs, une plus forte probabilité d'être inactifs et d'être à la recherche d'un emploi, quel que soit le pays de résidence, à l'exception de l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie (pays où prédomine l'immigration de travail) et le Luxembourg (pays où l'immigration est en grande majorité originaire des pays de l'Union européenne)<sup>8</sup>. Les étrangers nés dans un des pays de l'Union européenne sont moins directement affectés.

Les étrangers sont aussi fortement représentés dans le chômage de longue durée (voir graphique 5.3). En France, par exemple, près de 57 % des chômeurs étrangers sont sans emploi depuis plus d'un an contre moins de

43 % pour les Français. Cette observation est également valable en Australie et au Canada alors qu'elle ne l'est pas dans les pays d'immigration récente d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) où la migration à des fins d'emploi prédomine.

L'accès à l'emploi non salarié apparaît parfois comme un moyen de sortir de la précarité et de bénéficier d'une promotion sociale. Dans certains pays, les migrants se sont montrés très actifs dans le secteur de la création d'entreprises et ont ainsi grandement contribué au développement des activités économiques et à réduire les déséquilibres sur le marché de l'emploi en période de récession. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que les migrants aient, toutes choses égales par ailleurs, une plus grande propension à développer leur propre activité économique, parmi lesquels les phénomènes d'auto-sélection [voir Stark (1991); Borjas (1987); ou Chiswick (2000)], des mécanismes communautaires, un accès entravé à l'emploi salarié (voir *supra*). Des mesures pourraient certainement être mises en œuvre dans un certain nombre de pays afin de promouvoir le développement de ces activités pour la population active étrangère, notamment en simplifiant les procédures administratives et en facilitant l'accès au crédit.

Pendant les périodes de fort déséquilibre sur le marché du travail, comme cela a pu être observé au cours des deux dernières décennies dans quelques pays européens, d'aucuns ont tenté parfois d'établir un lien de cause à effet entre immigration et chômage. Pour autant, même s'il ne constitue pas une preuve en soit, le graphique 5.4

**Tableau 5.9. Part des étrangers dans le chômage — rapportée à leur part dans la population active en période de récession<sup>a</sup>**

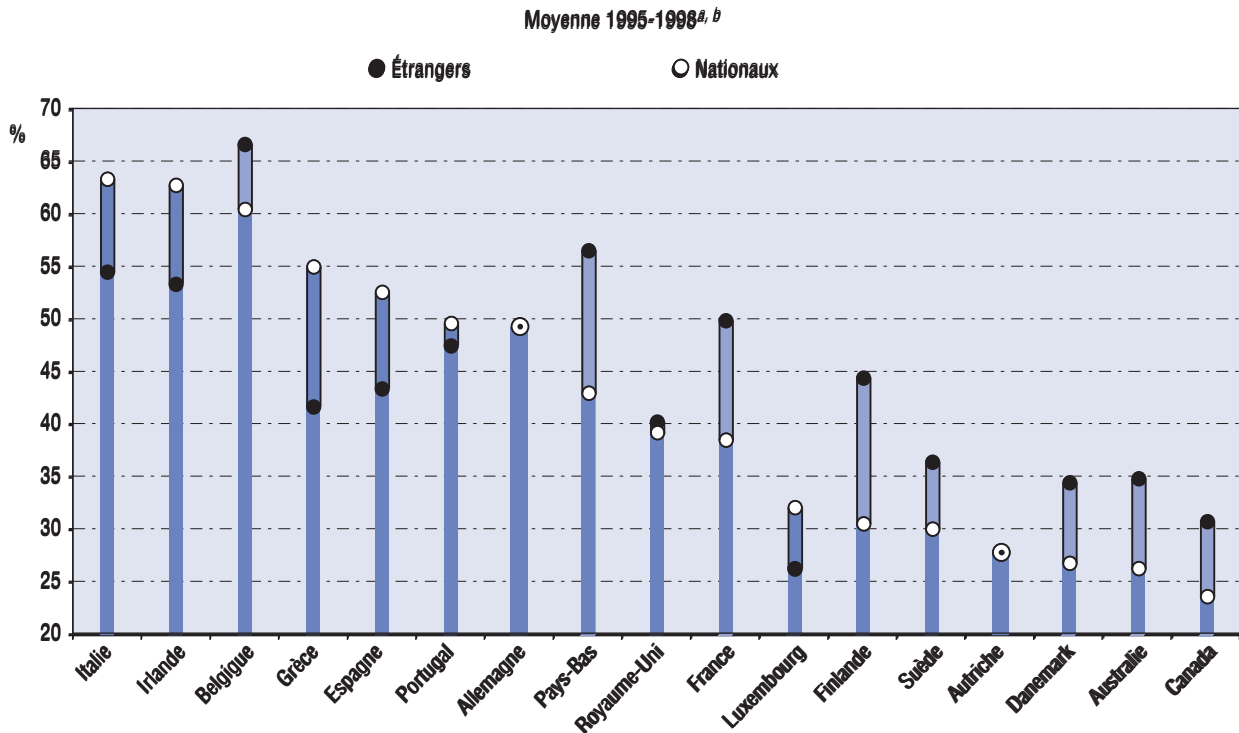
	Période considérée <sup>b</sup>	Croissance annuelle du ratio sur la période considérée (%)
Allemagne	1991-1994	3.9
Australie	1990-1992	3.7
France	1991-1994	1.9
Royaume-Uni	1989-1992	5.0

a) Les données pour l'Australie concernent les personnes nées à l'étranger.

b) La période de récession est déterminée à partir des estimations de cycles conjoncturels produites par l'OCDE (Economic Cycle Research Institute, dans le cas de l'Australie).

Source : Voir tableau 5.3.

Graphique 5.3. Pourcentage de chômeurs de longue durée selon la nationalité



a) Les données pour l'Australie et le Canada concernent les personnes nées à l'étranger.

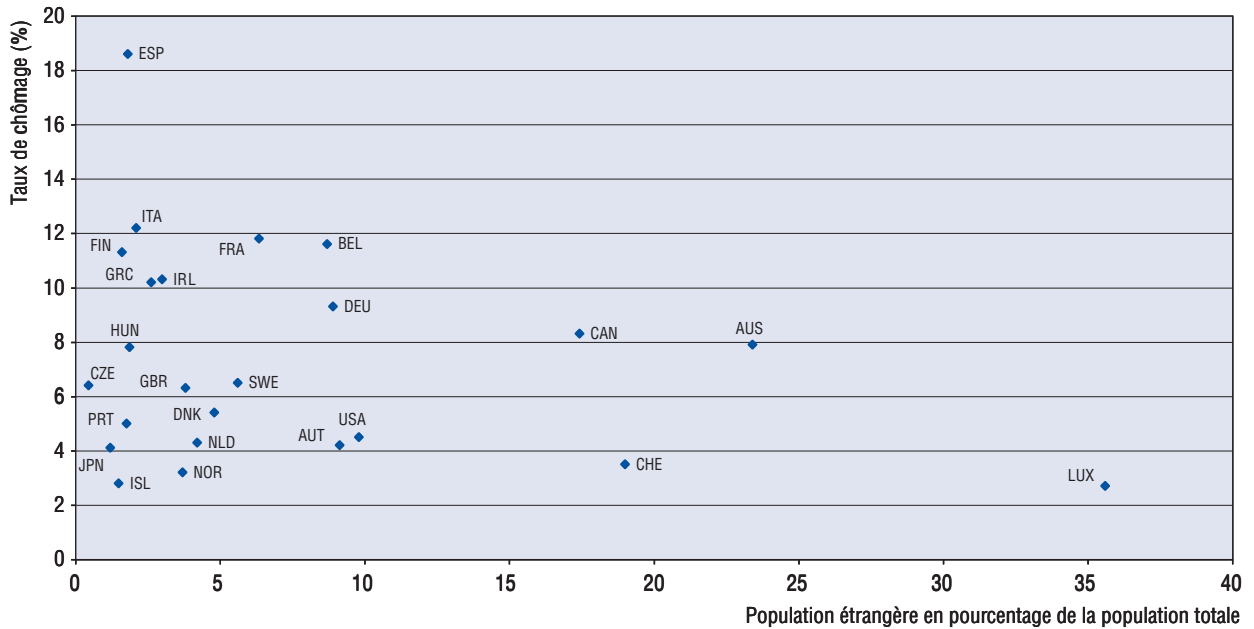
b) Personnes âgées de 15 ans ou plus sauf pour l'Australie (15-64).

Sources : Enquête communautaire sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; Enquête sur les forces de travail, Australian Bureau of Statistics ; Recensement de 1996, Statistique Canada.

permet de classer les pays de l'OCDE en fonction du taux de chômage et de l'importance relative de la population étrangère. On constate que dans des pays comme l'Espagne ou la Finlande, dans lesquels le taux de chômage est relativement élevé, la part des étrangers dans la population totale est très faible. L'annexe 5.C, présentée sous la forme d'un tableau synoptique, rassemble les principaux résultats d'une douzaine d'études empiriques appliquées à différents pays de l'OCDE, portant sur différentes périodes et utilisant diverses méthodes économétriques qui ont tenté de mettre en évidence une telle relation. Aucun de ces travaux n'est parvenu à des conclusions réellement significatives. Plusieurs explications permettent de justifier ce constat. En premier lieu, les nouveaux migrants sont avant tout des consommateurs dont les besoins pour être satisfaits nécessitent de développer l'emploi. Ils participent ainsi à accroître la demande de biens (logement, alimentation) avant même d'accroître éventuellement l'offre de travail. En second lieu, sauf dans des cas très particuliers, comme celui des rapatriés d'Algérie en France en 1962, des « retornados »

angolais au Portugal au début des années 70 ou l'afflux de Cubains à Miami en 1980, les effectifs des flux sont extrêmement faibles par rapport à la population active présente dans le pays. Enfin, la majorité des études qui ont procédé à des estimations empiriques concluent généralement à l'existence d'une relation de complémentarité plutôt que de substituabilité entre la main-d'œuvre étrangère ou immigrée et la main-d'œuvre autochtone<sup>9</sup>.

La plupart des études économétriques réalisées aux États-Unis, en Australie et en Europe montrent de manière convergente que l'immigration ne déprime pas le revenu des nationaux. Ces conclusions sont d'autant plus robustes qu'elles s'appuient sur une grande variété de données et d'approches méthodologiques<sup>10</sup>. Dans le cas des États-Unis, ces études montrent que l'impact des étrangers sur le marché du travail est toujours positif pour toutes les catégories de main-d'œuvre à l'exception des migrants eux-mêmes, ou dans le cas de l'Europe de certains groupes ne possédant pas ou peu de qualifications. Étant donnée la similitude de leurs caractéristiques sur le marché du travail,

Graphique 5.4. Population étrangère et taux de chômage dans certains pays de l'OCDE, 1998<sup>a</sup>

a) Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.

Sources : Voir tableau 5.4.

les immigrés présents et les migrants récemment arrivés sont directement en concurrence, mais même si ces derniers exercent un impact négatif sur les salaires des autres immigrés cet impact est de très faible ampleur.

En conclusion, si l'immigration ne peut sûrement pas être considérée comme responsable des déséquilibres observés sur les marchés du travail, les travailleurs étrangers sont dans quelques pays Membres de l'OCDE relativement plus vulnérables aux crises conjoncturelles. Toutefois, la taille relative des effectifs de main-d'œuvre étrangère ainsi que l'existence de garanties légales contre les pratiques discriminatoires limitent certainement l'importance des mécanismes en jeu.

## B. L'emploi étranger en période de reprise

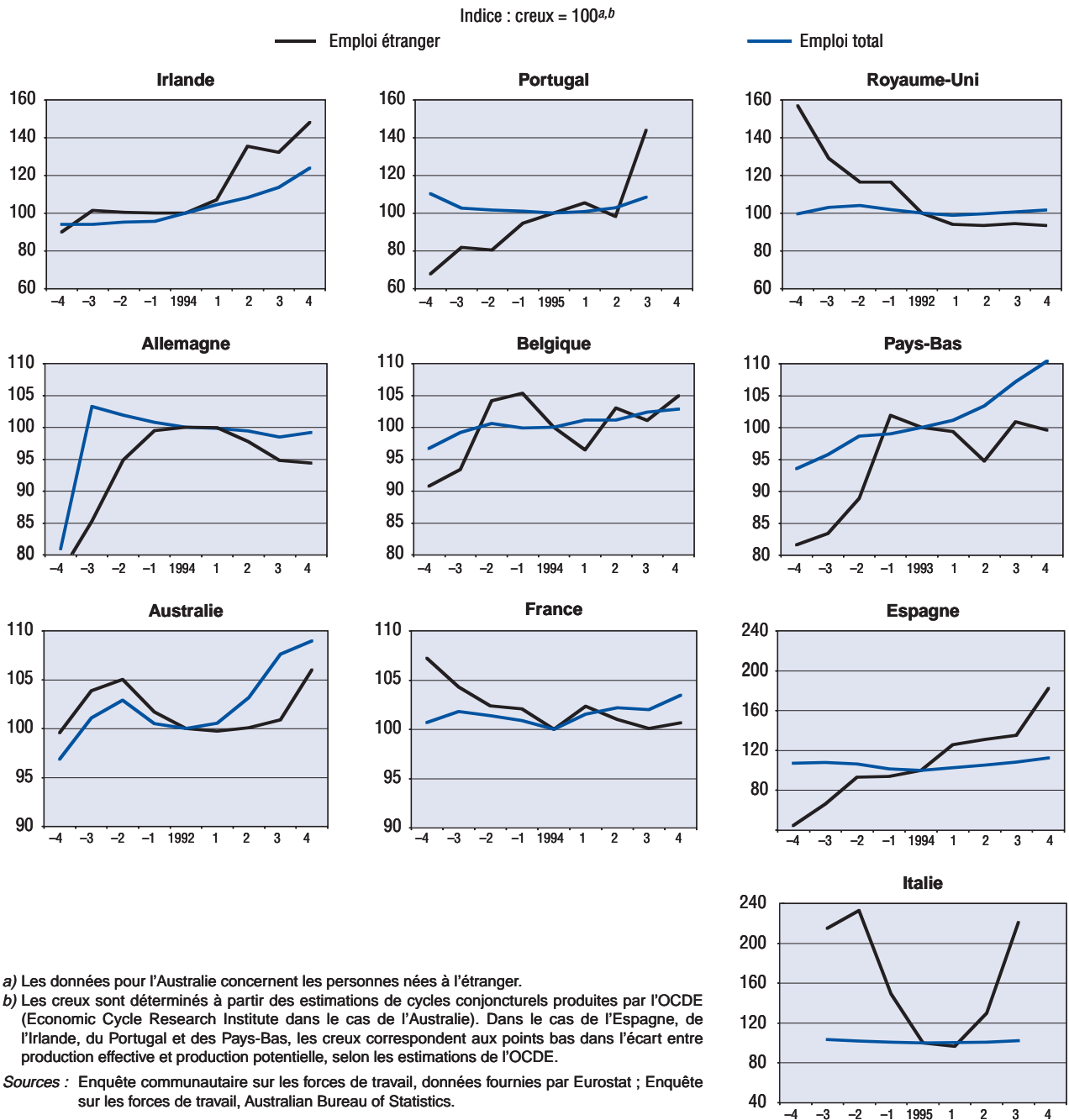
Depuis le milieu des années 90, on assiste à un développement soutenu de l'activité dans la plupart des pays de l'OCDE, accompagné d'une baisse des taux de chômage, notamment dans les pays de l'Union européenne. En 1999 et en 2000, on a ainsi pu observer respectivement une réduction de trois dixièmes puis de cinq dixièmes de points du taux de chômage moyen dans la zone. Cette tendance, qui pourrait se poursuivre dans les années à venir à un rythme éventuellement plus modéré [voir OCDE (2000c)], se répercute nécessairement sur

l'emploi des étrangers et des immigrés. Dans ce contexte, plusieurs pays de l'OCDE s'interrogent sur la possibilité de recourir plus largement à l'immigration afin de faire face aux pénuries de main-d'œuvre et de limiter les tensions inflationnistes.

Dans quelles mesures l'emploi étranger accompagne-t-il le développement de l'emploi en période de reprise économique ? Comment affecte-t-il la mobilité sectorielle et géographique de l'emploi ? Faut-il avoir systématiquement recours à l'immigration pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre ? Quelles sont les limites et l'alternative à une telle approche ?

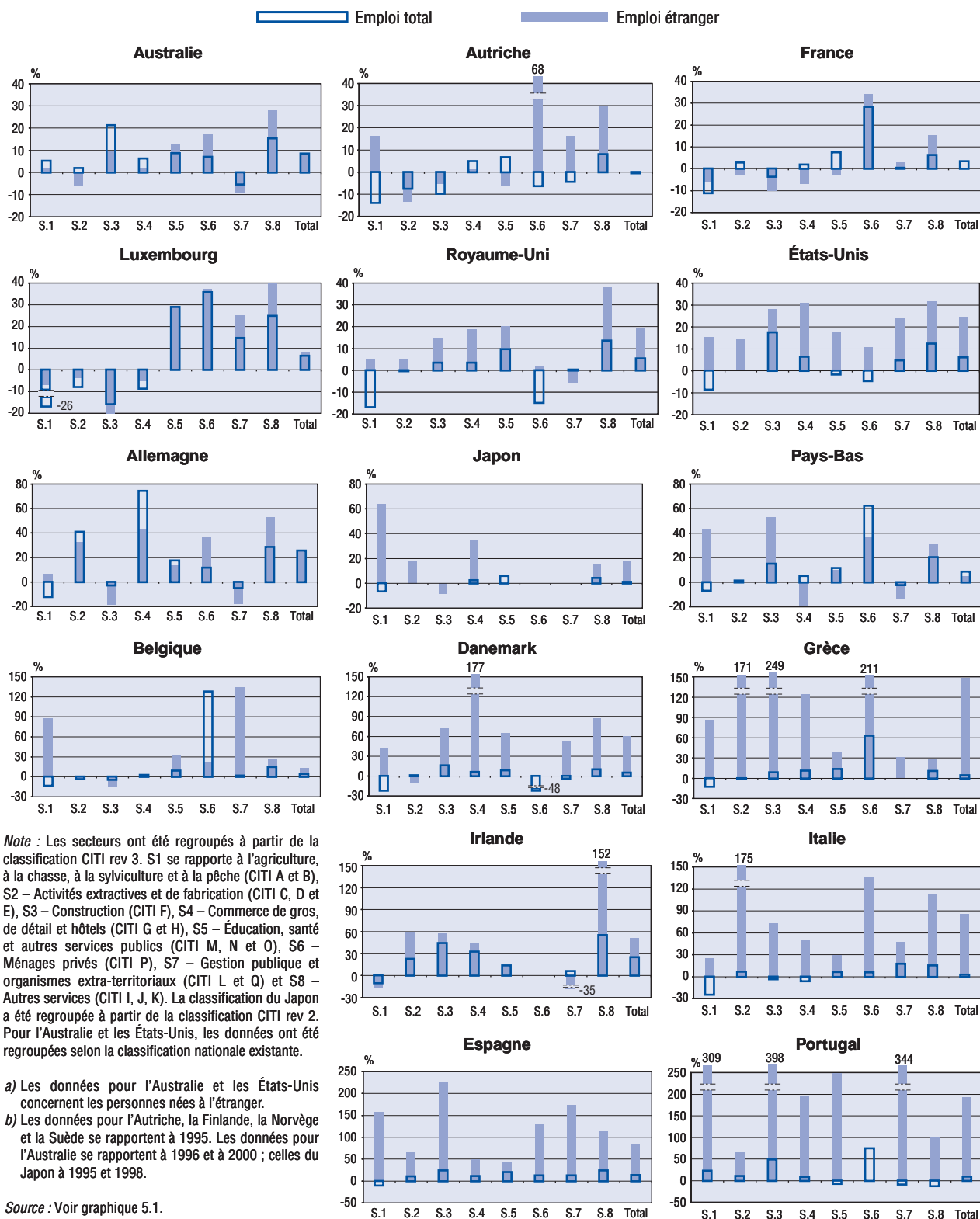
En comparant l'évolution de l'emploi étranger avec celle de l'emploi total à partir du début de la dernière période de reprise économique pour différents pays de l'OCDE<sup>11</sup>, on remarque que l'évolution de l'emploi étranger connaît des fluctuations plus marquées que celle de l'emploi total (voir graphique 5.5). Plus particulièrement, la reprise en Espagne et en Italie, au Portugal et en Irlande s'accompagne d'une croissance plus forte de l'emploi étranger. Ces deux derniers pays ont été confrontés au cours de la dernière décennie à une inversion des flux migratoires et ont connu dans la seconde moitié de cette période une croissance soutenue de la demande de travail.

Graphique 5.5. Évolution de l'emploi total et étranger en période de reprise



En Allemagne, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la reprise économique semble moins favorable aux étrangers. Dans le cas de la France, l'emploi étranger n'a cessé de diminuer tout au long de la période considérée, à l'exception de l'année 1995. En Australie, l'évolution de l'emploi étranger suit celle du cycle économique.

Une analyse sectorielle de l'évolution de l'emploi total et étranger entre 1994-95 et 1998-99 pour plusieurs pays européens et quelques autres pays Membres de l'OCDE complète ce panorama (voir graphique 5.6). Elle permet de distinguer un premier groupe de pays, qui inclut notamment les nouveaux pays d'immigration du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Grèce et Portugal) et

Graphique 5.6. Taux de croissance de l'emploi par secteur et selon la nationalité entre 1994-1995 et 1998-1999<sup>a,b</sup>

l'Irlande, dans lesquels l'emploi étranger s'est accru dans l'ensemble des secteurs. Le Royaume-Uni pourrait également être placé parmi ces pays avec une croissance toutefois plus marquée de l'emploi étranger dans les services, comme c'est le cas en Suisse. Un second ensemble regroupe des pays de tradition migratoire plus ancienne parmi lesquels l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et les Pays-Bas. Dans ce cas, on constate un phénomène de réallocation de la main-d'œuvre étrangère vers des secteurs où cette dernière était relativement moins représentée antérieurement. C'est en particulier le cas du secteur agricole en Belgique et aux Pays-Bas ou des « services rendus aux ménages » et « autres services » en Allemagne, en Autriche et en France. Ce processus va de pair avec une plus forte concentration de la main-d'œuvre autochtone dans les secteurs liés à la vente, au développement des nouvelles technologies et aux services sociaux.

La main-d'œuvre étrangère semble donc exercer un impact à deux niveaux sur l'équilibre dynamique du marché du travail en période d'expansion. Elle permet tout d'abord de répondre à l'accroissement de la demande de travail, en particulier pendant les périodes de très forte augmentation de cette dernière. Ensuite, elle favorise la réallocation de l'emploi autochtone vers des secteurs plus

dynamiques et plus valorisés socialement. Ce dernier phénomène renvoie à la théorie de la segmentation du marché du travail [voir Piore (1979)], selon laquelle les activités situées en bas de l'échelle sociale sont très peu attractives et font apparaître des manques chroniques de main-d'œuvre, que les travailleurs étrangers sont prêts à combler.

Dans les pays où la mobilité géographique et sectorielle de la population autochtone est limitée, la main-d'œuvre étrangère peut également apporter une flexibilité accrue au marché du travail et faciliter ainsi le développement de ce dernier. C'est le cas notamment dans les pays de l'Union européenne où la mobilité intra-régionale reste faible, en dépit de la libre circulation et installation des travailleurs (voir tableau 5.10)<sup>12</sup>. La main-d'œuvre étrangère est souvent plus mobile que la main-d'œuvre autochtone, parce qu'elle a relativement moins d'attaches familiales et qu'elle est en moyenne plus jeune. Le phénomène d'auto-sélection qui affecte le processus migratoire permet également d'expliquer pourquoi on observe, toutes choses égales par ailleurs, que la population étrangère a généralement une propension à la mobilité géographique relativement plus importante [voir Stark (1991) ; Borjas (1987) ; ou Chiswick (2000)].

Tableau 5.10. **Mobilité intra-européenne des citoyens de l'Union européenne, 1997**

Flux d'entrées par nationalité en % du total des flux d'entrées de ressortissants communautaires

Nationalité	Pays d'accueil												
	Luxembourg	Portugal	Belgique	Espagne	Royaume-Uni	Danemark	Pays-Bas	Allemagne	Suède	Autriche	Grèce	Finlande	France
Autriche	0,4	0,7	0,9	1,6	1,2	1,8	1,7	7,0	1,1	–	3,2	1,4	1,3
Belgique	16,7	4,6	–	6,5	0,8	1,7	9,6	1,3	0,9	1,2	3,0	1,1	6,4
Danemark	2,0	1,2	1,6	1,7	2,0	–	1,9	1,7	14,3	1,5	4,0	4,9	1,4
Finlande	1,5	1,0	1,5	2,5	4,6	5,0	2,1	2,1	39,7	2,1	3,0	–	0,9
France	23,4	12,2	25,5	13,6	33,9	9,6	9,4	9,5	5,0	5,6	11,6	6,4	–
Allemagne	9,5	23,0	11,3	29,1	12,7	20,4	25,6	–	13,3	51,1	26,4	10,4	9,9
Grèce	1,1	0,1	2,2	0,2	14,7	1,1	3,5	11,0	2,8	4,2	–	1,9	1,2
Irlande	1,1	1,3	1,2	0,8	2,3	1,9	3,2	2,6	1,6	1,0	1,0	0,9	2,1
Italie	6,9	6,1	10,0	10,1	4,3	6,7	6,6	26,2	2,8	11,0	8,7	4,2	13,8
Luxembourg	–	0,1	0,8	0,1	–	–	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Pays-Bas	3,6	10,8	22,8	5,5	7,7	8,0	–	4,7	3,8	4,4	7,0	3,8	3,4
Portugal	25,9	–	5,9	6,9	3,5	1,0	3,4	17,7	0,7	4,5	0,4	0,3	36,4
Espagne	1,8	17,1	4,2	–	5,3	6,2	5,6	4,9	2,2	2,3	0,9	3,6	8,1
Suède	1,9	2,2	2,3	2,3	7,1	18,9	2,8	2,4	–	3,5	5,8	48,3	2,2
Royaume-Uni	4,2	19,7	9,8	19,1	–	17,6	24,4	8,5	11,7	7,5	24,9	12,8	12,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>En % du total des flux d'étrangers</i>	78,3	59,0	56,0	39,1	32,3	27,6	25,0	24,5	21,4	20,2	17,5	17,0	9,7
<i>Part des citoyens de l'UE dans la population totale en %</i>	30,0	0,3	4,7	0,3	1,4	0,8	1,4	2,3	2,1	1,1	0,2	0,2	2,0

– Sans objet.

Source : Eurostat, base de données New Cronos.

Le recours à de nouveaux flux d'immigrants pour pallier les pénuries sur le marché du travail constitue une possibilité qui est régulièrement évoquée en période de reprise économique. Dans la perspective actuelle, la question de l'assouplissement des conditions de recrutement des travailleurs étrangers est de plus en plus fréquemment posée, notamment aux États-Unis et au Canada, mais également en Europe où les taux de chômage restent cependant élevés. Elle se pose aussi en Asie, plus spécifiquement en ce qui concerne le travail qualifié (voir *infra*).

Dans quelles conditions le recours à l'immigration peut-il se justifier pour désamorcer les tensions sur le marché du travail en complément d'autres formes d'ajustement ?

Avant d'apporter quelques éléments de réponse à cette question, il convient de distinguer les pénuries selon qu'elles sont absolues ou relatives [voir Böhning (1996)]. On parle de pénuries absolues de main-d'œuvre ou de manque de ressources en main-d'œuvre lorsque la compétence recherchée n'est pas disponible dans l'immédiat, qu'elle soit déjà utilisée ou qu'elle n'existe pas. Certains manques de main-d'œuvre actuellement constatés sur les marchés du travail des pays de l'OCDE, en particulier pour les spécialisations liées aux nouvelles technologies, peuvent être classés dans cette catégorie. On parle de pénuries relatives de main-d'œuvre ou de difficultés de recrutement lorsque des incitations comme par exemple des augmentations de salaires et/ou une amélioration des conditions de travail pourraient permettre de révéler une offre de travail disponible.

Les tensions sur le marché du travail dépendent principalement des réserves de main-d'œuvre mobilisables et du rythme de la croissance économique. En période de croissance lente, comme c'était le cas au cours de la décennie 80, sauf pour la Corée et dans une moindre mesure pour le Japon et l'Australie, l'équilibre sur le marché du travail est plus facile à atteindre, et les anticipations des agents économiques s'ajustent progressivement. En période de croissance rapide, l'équilibre peut être plus difficile à atteindre. Par exemple, certains travailleurs révisent leurs anticipations et leurs exigences et ont tendance à se détourner des activités les plus pénibles et les moins bien valorisées. Dans ce cadre, les employeurs recourent le plus souvent au travail intérimaire et/ou temporaire, ainsi qu'à l'immigration, pour maintenir la croissance de leur activité et compenser la vitesse d'ajustement du marché du travail<sup>13</sup>. En effet, ils veulent dans un premier temps se protéger contre un éventuel retournement de conjoncture. Cette stratégie semble confirmée par l'accroissement de l'immigration de travailleurs temporaires étrangers (voir *supra*).

Si dans le cas d'une pénurie de main-d'œuvre absolue, le principal remède à court terme semble effectivement de recourir plus amplement à la main-d'œuvre immigrée, d'autres solutions peuvent être envisagées en situation de pénurie relative de main-d'œuvre. La mobilisation de la main-d'œuvre résidente non occupée, les gains de productivité et, dans une certaine limite, la délocalisation de certaines activités, notamment celles intensives en travail non qualifié, peuvent permettre de pallier les pénuries relatives de main-d'œuvre. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de politiques visant à programmer sur une longue période les flux migratoires en fonction des besoins du marché du travail justifient de considérer toutes les autres formes d'ajustement possibles.

En conclusion, il semble évident que l'emploi étranger à lui seul ne peut permettre de résorber l'ensemble des déséquilibres conjoncturels observés sur le marché du travail.

### III. Emploi étranger et équilibre à long terme sur le marché du travail

Les perspectives de l'évolution démographique dans les pays Membres de l'OCDE à l'horizon 2050 suscitent deux types d'interrogations, de nature très différente : d'une part, l'éventualité d'une diminution des effectifs de la population totale des pays concernés ; d'autre part, une accentuation du vieillissement de la population, c'est-à-dire un accroissement du ratio de dépendance défini par le rapport de la population âgée de 65 ans et plus à celle des personnes en âge d'activité (15-64 ans). Les projections des Nations Unies estiment, dans l'hypothèse d'une immigration nette nulle, que les populations européenne et japonaise auront décréu respectivement de 12 % et 17 % d'ici à 2050. Aux États-Unis, la part des personnes âgées dans la population totale devrait continuer de s'accroître<sup>14</sup>. Cette situation résulte à la fois de la baisse de la fécondité, le plus souvent en-dessous du taux de remplacement des générations (soit moins de 2.1 enfants par femme) et de l'effet inéluctable des progrès souhaitables de l'allongement de l'espérance de vie.

#### A. L'immigration et le vieillissement démographique

Le recours à l'immigration pour pallier les déséquilibres démographiques présente l'avantage d'avoir un impact immédiat et relativement important sur la population active en raison des caractéristiques des nouveaux arrivants, plus jeunes et plus mobiles. De plus, dans certains pays Membres et pour certaines nationalités, le taux de fécondité des femmes immigrées est souvent élevé, ce

qui contribue, dans une mesure toutefois limitée, à la croissance de la population. Il existe pourtant des contraintes pratiques et politiques qui pèsent sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires visant à modifier la structure démographique. Elles ont trait à l'existence d'un certain nombre de facteurs limitant le contrôle sur les flux d'entrées (accords de libre circulation, persistance de l'immigration illégale, admission au titre du regroupement familial ou pour des motifs humanitaires) et de sorties. Par ailleurs, les effets attendus de l'immigration dépendent également de la nature des flux (légaux ou illégaux, temporaires ou permanents).

Si l'immigration peut contribuer pour un temps à empêcher une diminution des populations, il faut s'attendre à ce qu'elle ait une incidence marginale sur les déséquilibres annoncés de la structure par âge [Tapinos (2000)]. L'accroissement de la population étrangère ne peut permettre, à lui seul, de résoudre le problème du vieillissement démographique. On peut même dire que les simulations effectuées par l'ONU apportent, en raison de l'ampleur des flux concernés, la preuve, *a contrario*, de l'impossibilité d'une « solution migratoire » [Nations Unies (2000)]. On peut, néanmoins, s'interroger sur les inflexions à donner à la politique migratoire pour qu'elle contribue, entre autres, à l'objectif d'ajustement sur le marché du travail et l'atténuation des effets du vieillissement.

Pour l'instant, la mise en place de programmes spécifiques d'entrée de travailleurs temporaires afin d'accroître directement l'offre d'emplois semble être préférée à des politiques d'immigration permanente dans les pays européens de l'OCDE. Certains pays, moins directement affectés par le vieillissement démographique, ont déjà une approche globale et coordonnée de l'immigration (notamment l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande), comprenant des critères sélectifs liés à l'âge pour certaines catégories de migrants. D'autres ne retiennent pas explicitement des critères d'âge, mais leur régime migratoire et sa mise en œuvre ont des implications sur la répartition par âge des entrées. C'est le cas du système de préférences familiales aux États-Unis. C'est le cas aussi en Europe, en particulier, au travers des opérations de

régularisation qui ne concernent pour l'essentiel que des actifs. D'autres pays, enfin, s'ils décidaient de s'orienter vers une politique d'immigration permanente, devraient mettre en œuvre de nouveaux programmes d'immigration et modifier en conséquence le contenu et les objectifs de leur politique migratoire.

La contribution de l'immigration à la croissance à long terme ne se limite pas uniquement à son impact quantitatif sur l'accroissement de la population active mais se matérialise également par son impact qualitatif en terme d'accumulation de capital humain. Une partie des immigrés possèdent un niveau de qualification et une expérience professionnelle relativement élevés qu'ils peuvent plus ou moins valoriser dans le pays d'accueil [Friedberg (2000)].

## B. L'immigration et les ressources en capital humain

Dans le contexte actuel de croissance dans les pays de l'OCDE, la demande de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée a tendance à s'accroître. Les pénuries de main-d'œuvre sont plus particulièrement marquées dans le domaine des technologies de l'information, pour lequel on estime qu'il manque actuellement environ 850 000 techniciens aux États-Unis et près de 2 millions en Europe [OCDE (2000a)].

La plupart des pays de l'OCDE ont en fait déjà adapté leur législation afin de faciliter l'entrée de spécialistes étrangers, notamment dans les domaines des hautes technologies (voir annexe 5.D). Ces mesures sont destinées à :

- *Relâcher les contraintes quantitatives éventuelles.* Les États-Unis ont augmenté en 2000 de près de 70 % le quota annuel de visas H1B réservés aux professionnels et aux travailleurs qualifiés. Pour les trois prochaines périodes fiscales, 195 000 personnes pourront donc entrer temporairement dans ce cadre. En outre, la restriction selon laquelle pas plus de 7 % des visas pouvaient être attribués aux ressortissants d'un même pays a été levée (voir tableau 5.11).

Tableau 5.11. Visas H1B aux États-Unis : limites et visas accordés (hors accompagnants)

	1992	1994	1996	1998	1999	2000	2001-03	2004
Limite	65 000	65 000	65 000	65 000	115 000	195 000	195 000	65 000
Nombre de visas effectivement attribués	48 645	60 279	55 141	Seuil atteint en septembre	Seuil atteint en juin	Seuil atteint en mars		

Source : Immigration and Naturalization Service, US Department of Justice.

- *Créer des programmes spécifiques pour les catégories de travailleurs faisant défaut.* Le gouvernement allemand a mis en place un programme de « carte verte » permettant à 20 000 spécialistes en informatique et en technologie de l'information de venir travailler temporairement en Allemagne pour une durée maximale de 5 ans. Initialement, les autorités avaient annoncé qu'elles souhaitaient recevoir principalement des ressortissants indiens, mais à l'issue des trois premiers mois de procédure, plus de la moitié des 5 000 demandes déposées émanaient de personnes originaires des pays d'Europe centrale et orientale et de Russie.
- *Faciliter les procédures ou les conditions de recrutement et assouplir les critères d'attribution des visas de travail pour les personnes les plus qualifiées.* La France a institué depuis 1998 un système simplifié pour les spécialistes en informatique qui lève la clause d'opposabilité à l'emploi pour cette catégorie de main-d'œuvre. Le Royaume-Uni a également simplifié et accéléré les procédures d'attribution des permis de travail pour un certain nombre de professions et a étendu la liste des emplois dits prioritaires. L'Australie a décidé de modifier le système de calcul de points pour les immigrants permanents de manière à donner plus de poids à certaines qualifications notamment celles liées aux nouvelles technologies. La Nouvelle-Zélande envisage, quant à elle, de mettre en place un système permettant de faire une demande de visa via Internet avec l'objectif d'attirer très rapidement les professionnels en informatique. Au Japon, le renouvellement des visas pour certaines catégories de travailleurs qualifiés a été facilité et les conditions du regroupement familial assouplies. En Corée, les travailleurs qualifiés peuvent résider de façon permanente.
- *Accroître les incitations non salariales à la mobilité pour les travailleurs qualifiés.* Plusieurs entreprises accordent des jours de congés supplémentaires aux nouvelles recrues qualifiées et hautement qualifiées. Elles mettent aussi à la disposition de ces dernières l'accès gratuit à des équipements collectifs et sportifs, voire même au logement.
- *Permettre aux étudiants étrangers de changer de statut à la fin de leurs études et d'accéder au marché du travail.* Aux États-Unis, la plupart des bénéficiaires des nouveaux visas H1B sont des étudiants qui résidaient déjà sur le territoire. En Allemagne et en Suisse, les étudiants ne sont dorénavant plus contraints de quitter le territoire à la fin de leurs études et peuvent déposer une demande de visa de travail. En Australie, les étudiants qui déposent une demande de résidence permanente dans les six mois

après l'obtention de leur diplôme sont exemptés de remplir les conditions normalement exigées en ce qui concerne l'expérience professionnelle.

Le recours accru aux compétences étrangères s'inscrit toutefois dans le cadre de certaines limites. Les rémunérations des travailleurs étrangers, à qualifications égales, doivent être identiques à celles des nationaux. L'opposabilité de la situation de l'emploi n'est levée que très rarement. Il existe aussi comme en Allemagne et en France des seuils de rémunération minimale à respecter. La question de la réforme des systèmes d'éducation et de formation professionnelle fait aussi l'objet de débats dans plusieurs pays de l'OCDE concernés par des pénuries de main-d'œuvre dans les nouvelles technologies. Des mesures en cours de préparation visent à accroître à moyen terme l'offre de main-d'œuvre résidente qualifiée dans ce domaine. On peut aussi se demander si le recours intensif à l'immigration de main-d'œuvre qualifiée ne risque pas d'entraver les potentialités de développement des pays émergents à travers le phénomène de la fuite des cerveaux.

Dans un contexte de pénurie globale de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée, certains pays sont par ailleurs préoccupés par l'émigration de leurs spécialistes. Le Canada, la France et la Suède ont notamment exprimé des craintes à ce sujet. Les gouvernements tentent parfois de retenir leurs ressortissants par le biais notamment d'incitations fiscales, par exemple en limitant le taux d'imposition sur les tranches supérieures de revenus. La portée de ces procédures reste toutefois limitée, et ce d'autant plus que certains pays d'accueil offrent non seulement des conditions fiscales très attractives, mais aussi des avantages non salariaux (voir *supra*)<sup>15</sup>.

La question a parfois été posée de savoir si on pouvait parler de mondialisation des migrations internationales, à l'image de la libéralisation croissante des mouvements de capitaux et des échanges commerciaux. L'étude détaillée de l'évolution globale de la mobilité internationale des personnes au cours des trente dernières années et l'analyse politique des migrations conduisent à un constat plutôt négatif [Tapinos et Delaunay (2000)]. Toutefois, en ce qui concerne le segment qualifié et hautement qualifié de la main-d'œuvre, les résultats de certaines études permettent de nuancer ce constat. Par exemple, Cobb-Clark et Connolly (1996) ont montré que la demande de visas d'immigration entrant dans la catégorie qualifiée était directement influencée en Australie par l'importance de l'immigration qualifiée au Canada et aux États-Unis. Au-delà même des effets de demande associés au développement des nouvelles technologies, plusieurs éléments permettent d'expliquer le caractère spécifique de la mobilité du travail qualifié : la baisse des coûts de transports et de communications, l'accroissement du niveau de compétences

linguistiques, la pratique de l'anglais comme langage universel accélérée par l'internationalisation des firmes, et enfin l'amélioration des conditions d'accès à l'information, via Internet, en particulier en ce qui concerne les opportunités d'emploi et les conditions institutionnelles de la mobilité.

Dans ce contexte, l'intégration des marchés du travail au sein des pays Membres de l'OCDE semble

donc, à ce niveau tout du moins, se développer plutôt au travers d'une accentuation de la compétition entre les pays d'accueil que par l'intermédiaire de formes de coopération spécifique. Cette constatation vaut également dans le cas particulier des pays de l'Union européenne qui tentent d'ébaucher une politique migratoire commune.

## NOTES

1. Pour une analyse plus détaillée, on pourra se référer à Le (2000) ou Campbell, Fincher et Webber (1991) dans le cas de l'Australie; Mata et Pendakur (1999) ou Beaujot, Maxim et Hao (1994) dans celui du Canada; et Borjas (1986), Evans (1989) ou Yuengert (1995) pour les États-Unis. Les travaux appliqués aux pays européens sont moins nombreux. Voir, entre autres, Rees et Shah (1986) pour le Royaume-Uni et Rath et Kloosterman (2000) pour une synthèse.
2. Pour une présentation complète des déterminants de la migration, on pourra se référer, entre autres, à Massey *et al.* (1993) ou Ghatak, Levine et Wheatley Price (1996).
3. Voir Stalker (1994) pour une analyse détaillée et une mise en perspective historique des flux migratoires de travail.
4. Voir Zimmermann (1994) pour une discussion détaillée sur les politiques migratoires européennes, notamment en Allemagne et en France. Pour une analyse comparative des politiques d'immigration familiale, voir le chapitre spécial de *Tendances des migrations internationales* (OCDE, 2000).
5. L'estimation de la causalité au sens de Granger entre le taux net de migration et le taux de croissance de l'emploi total est faiblement significative et instable (voir annexe 5.A). Si on observe effectivement pour certains pays que la dynamique de l'emploi total précède ou anticipe celle de l'immigration au début de la période étudiée, le lien est systématiquement infirmé à partir du début des années 80. Ceci tend à montrer l'instabilité de la relation entre les deux séries.
6. Voir le chapitre 1 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE (1993).
7. On ne dispose malheureusement pas de séries pertinentes pour les autres pays non européens et en particulier pour les États-Unis et le Canada.
8. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 5.B. L'effet positif sur la probabilité d'activité et d'emploi, identifié pour certains pays pour les étrangers, résulte pour partie de la prédominance des migrations à des fins d'emploi. Compte tenu du fait qu'un certain nombre de variables sont exclues de ces estimations (capacités linguistiques, expérience professionnelle), ces résultats ne peuvent pas s'interpréter directement en termes de discrimination vis-à-vis de l'emploi. Il existe une littérature abondante sur ce sujet inspirée par les travaux précurseurs de Becker (1971). Dans le cas des pays européens, on pourra par exemple se référer à Zegers de Beij (2000) ou Viprey (2000) pour des analyses récentes et comparatives.
9. Voir le chapitre spécial de *Tendances des migrations internationales*, OCDE (1994) et Borjas (1999) pour une revue des principales études récentes et de leurs résultats.
10. Voir la note 9. Voir également Borjas (1991) et Briggs et Tienda (1984).
11. L'année de reprise est déterminée à partir des estimations produites par l'OCDE lorsqu'elles existent (États-Unis, France, Allemagne et Royaume-Uni). Dans le cas de l'Australie et de l'Italie, l'estimation provient de l'ECRI. En ce qui concerne l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas, l'année de reprise est fixée sur la période où le taux d'utilisation des capacités est maximal.
12. Decressin et Fatas (1995) estiment que les variations des flux d'immigration intra-européens en réponse aux chocs de demande de travail sont environ moitié moindres que ceux qui prévalent aux États-Unis. Sur ce sujet voir également Krueger (2000) et Tapinos (1994).
13. Différentes études évaluent les conditions d'ajustement des marchés du travail dans les pays de l'OCDE. Ces dernières font valoir une rigidité relativement plus importante dans les pays européens [voir, entre autres, Pissarides et McMaster (1990)]. La croissance européenne actuelle passe ainsi par une plus grande précarité du travail, près de la moitié des emplois créés par les Quinze sont à durée déterminée ou correspondent à des missions d'intérim (environ 15 % du total).
14. Pour de plus amples détails sur le vieillissement démographique dans les pays de l'OCDE, voir OCDE (1998).
15. Par exemple, les détenteurs de visa H1B aux États-Unis sont exemptés d'impôt sur le revenu pendant les trois premières années de résidence.

*Annexe 5.A*

**Immigration et variation de la demande de travail**

---

**Tableau 5.A.1. Estimation de la relation de causalité au sens de Granger entre immigration nette et variation de la demande de travail dans quelques pays de l'OCDE**

	Période sur laquelle porte l'estimation <sup>a</sup>	Sens de la causalité estimée	Statistique de Fisher	Probabilité de rejeter l'hypothèse de non-causalité <sup>b</sup>
<b>Allemagne<sup>c</sup></b>	1964-1995	X2 → X1	1.186	0.324
		X1 → X2	2.014	0.158
	1964-1977	X2 → X1	5.877	0.039**
		X1 → X2	3.360	0.105
	1977-1995	X2 → X1	2.578	0.121
		X1 → X2	1.051	0.382
<b>Australie</b>	1961-1995	X2 → X1	0.060	0.941
		X1 → X2	0.574	0.569
	1964-1979	X2 → X1	1.196	0.336
		X1 → X2	4.378	0.038**
	1979-1995	X2 → X1	2.949	0.094
		X1 → X2	1.170	0.346
<b>Belgique<sup>d</sup></b>	1961-1995	X2 → X1	0.885	0.424
		X1 → X2	0.641	0.534
<b>Canada</b>	1961-1995	X2 → X1	1.500	0.240
		X1 → X2	0.416	0.664
	1961-1974	X2 → X1	6.472	0.026**
		X1 → X2	2.737	0.132
	1974-1995	X2 → X1	0.981	0.395
		X1 → X2	0.279	0.760
<b>États-Unis</b>	1961-1995	X2 → X1	0.060	0.941
		X1 → X2	0.574	0.569
	1964-1978	X2 → X1	0.214	0.811
		X1 → X2	3.279	0.076*
	1978-1995	X2 → X1	0.357	0.706
		X1 → X2	0.139	0.872
<b>Pays-Bas</b>	1961-1995	X2 → X1	0.517	0.602
		X1 → X2	0.742	0.485
	1964-1976	X2 → X1	1.339	0.309
		X1 → X2	11.433	0.003**
	1976-1995	X2 → X1	0.374	0.694
		X1 → X2	1.040	0.377
<b>Royaume-Uni</b>	1964-1995	X2 → X1	0.639	0.536
		X1 → X2	1.466	0.250
	1964-1979	X2 → X1	1.949	0.198
		X1 → X2	3.88	0.061*
	1979-1995	X2 → X1	1.262	0.318
		X1 → X2	0.518	0.608
<b>Suède<sup>e</sup></b>	1961-1995	X2 → X1	3.673	0.038**
		X1 → X2	2.167	0.133

Légende : X1 : Taux de migration nette ;

X2 : Taux de croissance de l'emploi total.

a) La période sur laquelle porte l'estimation correspond soit à la période totale, soit à la période sur laquelle la significativité de la causalité est maximale.

b) \* pour une significativité au seuil de 10 % et \*\* pour une significativité au seuil de 5 %.

c) Taux de migration nette hors nationaux.

d) Résultats identiques sur toutes les sous-périodes.

e) Cette relation n'est observée que si on tient compte de l'ensemble de la période.

Sources : Statistiques de la population active (OCDE), Calculs du Secrétariat.

*Annexe 5.B*

**Probabilité d'être inactif et probabilité d'avoir un emploi  
pour les actifs dans différents pays européens**

Tableau 5.B.1. Estimation de la probabilité d'être inactif dans différents pays européens (PROBIT)<sup>a</sup>

	Autriche	Belgique	Suisse	République tchèque	Allemagne	Danemark
Constante	0.610 <i>0.056</i>	1.504 <i>0.057</i>	0.126 <i>0.059</i>	1.411 <i>0.055</i>	0.149 <i>0.023</i>	-0.063 <i>0.068</i>
Genre	-0.647 <i>0.043</i>	-0.715 <i>0.039</i>	-0.731 <i>0.048</i>	-0.630 <i>0.039</i>	-0.637 <i>0.014</i>	-0.398 <i>0.053</i>
Âge	-0.700 <i>0.028</i>	-1.013 <i>0.027</i>	-0.450 <i>0.031</i>	-1.001 <i>0.027</i>	-0.518 <i>0.010</i>	-0.469 <i>0.036</i>
Âge <sup>2</sup>	0.089 <i>0.003</i>	0.118 <i>0.003</i>	0.053 <i>0.003</i>	0.113 <i>0.003</i>	0.068 <i>0.001</i>	0.060 <i>0.004</i>
Éducation	-0.361 <i>0.037</i>	-0.462 <i>0.026</i>	-0.233 <i>0.038</i>	-0.595 <i>0.039</i>	-0.234 <i>0.011</i>	-0.312 <i>0.041</i>
Lieu de naissance UE	0.199* <i>0.147</i>	-0.227 <i>0.092</i>				0.032* <i>0.201</i>
Étranger	0.055* <i>0.072</i>	0.483 <i>0.069</i>	0.127 <i>0.055</i>	0.086* <i>0.275</i>	0.333 <i>0.022</i>	0.732 <i>0.137</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	14 252 ( <i>5 344</i> )	8 768 ( <i>6 711</i> )	9 034 ( <i>4 753</i> )	14 995 ( <i>7 029</i> )	66 116 ( <i>49 965</i> )	6 092 ( <i>3 511</i> )
Log Vraisemblance	-2 372.5	-2 842.7	-1972.9	-2 788.9	-22 081	-1 452.7
	Espagne	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie
Constante	1.054 <i>0.025</i>	0.201 <i>0.066</i>	1.315 <i>0.023</i>	1.233 <i>0.049</i>	1.384 <i>0.145</i>	1.244 <i>0.244</i>
Genre	-0.924 <i>0.018</i>	-0.207 <i>0.052</i>	-0.575 <i>0.016</i>	-0.938 <i>0.036</i>	-0.871 <i>0.065</i>	-0.936 <i>0.015</i>
Âge	-0.678 <i>0.012</i>	-0.637 <i>0.035</i>	-1.068 <i>0.011</i>	-0.743 <i>0.023</i>	-0.556 <i>0.038</i>	-0.787 <i>0.011</i>
Âge <sup>2</sup>	0.077 <i>0.001</i>	0.077 <i>0.004</i>	0.120 <i>0.001</i>	0.083 <i>0.003</i>	0.066 <i>0.004</i>	0.090 <i>0.001</i>
Éducation	-0.245 <i>0.012</i>	-0.235 <i>0.037</i>	-0.256 <i>0.011</i>	-0.308 <i>0.027</i>	-0.631 <i>0.117</i>	-0.410 <i>0.013</i>
Lieu de naissance UE	0.033* <i>0.095</i>	-0.162* <i>0.275</i>	-0.288 <i>0.049</i>	0.193* <i>0.197</i>	-0.062* <i>0.172</i>	0.144* <i>0.243</i>
Étranger	-0.111* <i>0.092</i>	0.629 <i>0.212</i>	0.383 <i>0.033</i>	-0.214 <i>0.102</i>	0.304* <i>0.232</i>	0.033* <i>0.224</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	26 728 ( <i>25 572</i> )	11 878 ( <i>3 409</i> )	36 908 ( <i>37 506</i> )	13 496 ( <i>6 922</i> )	15 292 ( <i>1 921</i> )	25 429 ( <i>37 603</i> )
Log Vraisemblance	-13 306	-1 497.1	-15 768	-3 470.2	-1 079.1	-18 909
	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Suède	Royaume-Uni
Constante	1.569 <i>0.297</i>	0.139 <i>0.039</i>	0.144 <i>0.082</i>	0.766 <i>0.046</i>	0.697 <i>0.059</i>	0.250 <i>0.025</i>
Genre	-0.894 <i>0.187</i>	-0.697 <i>0.031</i>	-0.324 <i>0.058</i>	-0.630 <i>0.039</i>	-0.207 <i>0.042</i>	-0.468 <i>0.017</i>
Âge	-0.920 <i>0.129</i>	-0.457 <i>0.019</i>	-0.460 <i>0.039</i>	-0.805 <i>0.025</i>	-0.732 <i>0.029</i>	-0.332 <i>0.011</i>
Âge <sup>2</sup>	0.106 <i>0.014</i>	0.065 <i>0.002</i>	0.052 <i>0.004</i>	0.089 <i>0.003</i>	0.073 <i>0.003</i>	0.040 <i>0.001</i>
Éducation	-0.263 <i>0.130</i>	-0.408 <i>0.022</i>	-0.283 <i>0.045</i>	-0.182 <i>0.035</i>	-0.248 <i>0.030</i>	-0.487 <i>0.013</i>
Lieu de naissance UE	-0.220* <i>0.285</i>	-0.407 <i>0.110</i>	-0.024* <i>0.232</i>	-0.002* <i>0.063</i>	0.056* <i>0.091</i>	-0.278 <i>0.071</i>
Étranger	-0.042* <i>0.269</i>	0.886 <i>0.071</i>	0.192* <i>0.192</i>	0.037* <i>0.167</i>	0.542 <i>0.091</i>	0.538 <i>0.052</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	5 883 ( <i>277</i> )	16 826 ( <i>10 552</i> )	9 486 ( <i>2 786</i> )	10 896 ( <i>6 076</i> )	9 314 ( <i>5 493</i> )	29 895 ( <i>32 855</i> )
Log Vraisemblance	-128.6	-4 644.7	-1 193.3	-2 831.9	-2 356.7	-14 878

a) Écarts types en italique. Variables non significatives au seuil de 5 % indiquées par un astérisque.

Sources : Enquête communautaire sur la population active, données fournies par Eurostat, calculs du Secrétariat.

Tableau 5.B.2. Estimation de la probabilité d'avoir un emploi pour les actifs dans différents pays européens (PROBIT)<sup>a</sup>

	Autriche		Belgique		Suisse		République tchèque		Allemagne		Danemark	
Constante	1.430	<i>0.114</i>	0.274	<i>0.104</i>	1.517	<i>0.112</i>	0.155	<i>0.095</i>	1.235	<i>0.034</i>	1.145	<i>0.107</i>
Genre	-0.008	<i>0.071</i>	0.264	<i>0.058</i>	0.100	<i>0.084</i>	0.177	<i>0.052</i>	0.041	<i>0.019</i>	0.129	<i>0.080</i>
Âge	0.026	<i>0.055</i>	0.304	<i>0.050</i>	0.142	<i>0.058</i>	0.242	<i>0.042</i>	0.002	<i>0.015</i>	0.132	<i>0.058</i>
Âge <sup>2</sup>	-0.002	<i>0.007</i>	-0.024	<i>0.006</i>	-0.012	<i>0.007</i>	-0.018	<i>0.005</i>	-0.005	<i>0.002</i>	-0.011	<i>0.007</i>
Éducation	0.273	<i>0.065</i>	0.359	<i>0.038</i>	0.157	<i>0.066</i>	0.581	<i>0.059</i>	0.264	<i>0.015</i>	0.165	<i>0.063</i>
Lieu de naissance UE	0.075*	<i>0.273</i>	0.369	<i>0.139</i>							-0.009*	<i>0.336</i>
Étranger	-0.285	<i>0.105</i>	-0.719	<i>0.098</i>	-0.487	<i>0.088</i>	-0.062	<i>0.350</i>	-0.313	<i>0.029</i>	-0.425	<i>0.226</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	13 106	<i>(3 825)</i>	7 850	<i>(4 332)</i>	8 626	<i>(3 847)</i>	14 682	<i>(5 081)</i>	62 169	<i>(37 777)</i>	5 646	<i>(2 834)</i>
Log Vraisemblance	-714.0		-1 161.6		-505.9		-1 378.4		-10 976		-555.3	
	Espagne		Finlande		France		Grèce		Irlande		Italie	
Constante	0.024	<i>0.038</i>	0.173	<i>0.090</i>	0.147	<i>0.038</i>	-0.076	<i>0.083</i>	1.105	<i>0.275</i>	-0.254	<i>0.447</i>
Genre	0.490	<i>0.025</i>	0.107	<i>0.067</i>	0.220	<i>0.021</i>	0.490	<i>0.053</i>	-0.053	<i>0.116</i>	0.367	<i>0.023</i>
Âge	0.254	<i>0.019</i>	0.314	<i>0.048</i>	0.270	<i>0.018</i>	0.370	<i>0.040</i>	0.051	<i>0.075</i>	0.419	<i>0.019</i>
Âge <sup>2</sup>	-0.017	<i>0.002</i>	-0.026	<i>0.006</i>	-0.019	<i>0.002</i>	-0.024	<i>0.005</i>	-0.002	<i>0.009</i>	-0.028	<i>0.002</i>
Éducation	0.134	<i>0.015</i>	0.316	<i>0.049</i>	0.293	<i>0.015</i>	0.092	<i>0.038</i>	0.222	<i>0.208</i>	0.172	<i>0.018</i>
Lieu de naissance UE	-0.070*	<i>0.119</i>	0.093*	<i>0.324</i>	0.462	<i>0.066</i>	-0.232*	<i>0.259</i>	-0.188*	<i>0.269</i>	0.099*	<i>0.445</i>
Étranger	0.091*	<i>0.116</i>	-0.652	<i>0.261</i>	-0.576	<i>0.042</i>	0.094*	<i>0.132</i>	-0.062*	<i>0.398</i>	0.435*	<i>0.420</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	25 685	<i>(16 223)</i>	11 327	<i>(2 623)</i>	34 432	<i>(25 787)</i>	12 471	<i>(4 657)</i>	14 475	<i>(1 158)</i>	24 760	<i>(22 765)</i>
Log Vraisemblance	-6 597.9		-864.2		-8 877.2		-1 420.6		-300.0		-7 293.6	
	Luxembourg		Pays-Bas		Norvège		Portugal		Suède		Royaume-Uni	
Constante	1.318	<i>0.791</i>	1.147	<i>0.069</i>	0.968	<i>0.142</i>	1.171	<i>0.092</i>	0.764	<i>0.098</i>	0.820	<i>0.038</i>
Genre	0.259	<i>0.440</i>	0.274	<i>0.056</i>	-0.018	<i>0.112</i>	0.112	<i>0.065</i>	-0.102	<i>0.058</i>	-0.167	<i>0.026</i>
Âge	0.172	<i>0.382</i>	0.175	<i>0.038</i>	0.374	<i>0.078</i>	0.202	<i>0.047</i>	0.205	<i>0.045</i>	0.203	<i>0.017</i>
Âge <sup>2</sup>	-0.010	<i>0.047</i>	-0.016	<i>0.005</i>	-0.027	<i>0.010</i>	-0.017	<i>0.005</i>	-0.016	<i>0.005</i>	-0.015	<i>0.002</i>
Éducation	0.262	<i>0.331</i>	0.259	<i>0.041</i>	0.099	<i>0.092</i>	0.053	<i>0.052</i>	0.252	<i>0.043</i>	0.369	<i>0.021</i>
Lieu de naissance UE	0.272	<i>0.618</i>	0.463*	<i>0.223</i>	-0.039*	<i>0.425</i>	-0.004*	<i>0.106</i>	0.180*	<i>0.140</i>	0.089*	<i>0.108</i>
Étranger	-0.439*	<i>0.611</i>	-0.693	<i>0.128</i>	-0.330*	<i>0.321</i>	-0.529	<i>0.211</i>	-0.631	<i>0.125</i>	-0.355	<i>0.083</i>
N ( <i>Nb pondéré</i> )	4 821	<i>(172)</i>	15 336	<i>(7 819)</i>	8 954	<i>(2 269)</i>	10 161	<i>(4 434)</i>	8 499	<i>(4 316)</i>	28 450	<i>(26 022)</i>
Log Vraisemblance	17.6		-1 143.4		-279.9		-853.2		-1 109.8		-5 593.8	

a) Écarts types en italique. Variables non significatives au seuil de 5 % indiquées par un astérisque.

Sources : Enquête communautaire sur la population active, données fournies par Eurostat, calculs du Secrétariat.

*Annexe 5.C*

---

**Immigration et chômage**

---

**Tableau 5.C.1. Présentation des principales études sur l'effet de l'immigration sur le chômage**

Référence	Pays étudiés	Données	Modèle	Principaux résultats
<b>Muller et Espenshade</b> 1985 « <i>The fourth wave : California newest immigrants</i> »	États-Unis	◆ Recensements 1970 et 1980 dans 247 zones urbaines et sous-échantillons de 51 régions où l'immigration mexicaine est la plus forte ➤ Part des personnes d'origine mexicaine dans la population totale	Estimation du taux de chômage des personnes noires en fonction de la proportion d'hispaniques, de l'évolution de la population totale, du pourcentage de noirs ayant reçu une éducation secondaire et du taux de chômage de la population blanche	Pas d'effet de l'immigration d'origine mexicaine sur le taux de chômage de la population noire en dépit du fait que les deux communautés ont une offre de travail semblable
<b>Withers et Pope</b> 1985 « <i>Immigration and unemployment</i> »	Australie	◆ Données longitudinales trimestrielles portant sur la période 1948-1982 ➤ Flux net d'immigration et migrations (entrées sorties) des résidents permanents ou de longue durée	1. Test de causalité à la Granger des séries de chômage et d'immigration 2. Autres estimations du taux de chômage en tenant compte des facteurs structurels (modèle 1 et 2 : vacances d'emplois et allocation chômage) ou également des facteurs cycliques (modèle 3 : salaire réel, taux d'utilisation des capacités, indice de demande, etc.)	– Dans aucun des cas étudiés un effet significatif de l'immigration sur le chômage n'a pu être identifié. Un effet faiblement négatif et significatif de l'immigration apparaît cependant dans le modèle 3 (élasticité proche de -0.2) – En revanche les auteurs mettent en évidence un effet négatif et systématique du chômage sur le flux net d'immigration et sur les entrées d'immigrants
<b>Card</b> 1990 « <i>The impact of the Mariel boatlift on the Miami labor market</i> »	États-Unis	Étude l'impact de l'arrivée d'environ 125 000 Cubains, pour l'essentiel non qualifiés, en mai 1980 en Floride. Le « Mariel Flow » a eu pour effet d'accroître la population de Miami de 7 %. Les données sont issues de la Current Population Survey.		Apparemment seuls les Cubains (c'est-à-dire ni les autres hispaniques, noirs ou blancs non qualifiés) ont été significativement affectés par ce choc. En revanche la croissance de la population de Miami a été réduite, ce qui laisse supposer une baisse des autres sources d'immigration
<b>Altonji et Card</b> 1991 « <i>The effects of immigration on the labor market outcomes of less-skilled natives</i> »	États-Unis	◆ Recensements 1970 et 1980 dans 120 grandes villes ➤ Personnes âgées de 19 à 64 ans non scolarisées Part des immigrants dans la population totale	Estimation en coupe transversale du taux de participation, du taux d'emploi et des revenus hebdomadaires des travailleurs nationaux non qualifiés. La variable migratoire est instrumentée pour contrôler d'éventuels effets d'endogénéité.	– Effet positif très faiblement significatif de la variable migratoire sur l'emploi mais négatif sur les rémunérations (élasticité égale à 1.2)
<b>Hunt</b> 1992 « <i>The impact of the 1962 repatriates from Algeria on the French labor market</i> »	France	Étude l'impact du rapatriement des 900 000 « pieds noirs » d'Algérie en 1962. Ce phénomène a eu pour effet d'accroître la force de travail totale d'environ 1.6 %. L'auteur utilise les variables instrumentales pour contrôler le choix de localisation des nouveaux arrivants.		L'auteur estime que l'accroissement d'un point de pourcentage de la part des rapatriés dans la force de travail a réduit le salaire de la région de 0.8 point et a accru le taux de chômage des natifs de 0.2 point.
<b>Pope et Withers</b> 1993 « <i>Do migrants rob jobs? Lessons of Australian history, 1861-1991</i> »	Australie	◆ Données longitudinales annuelles portant sur la période 1861-1981 ➤ Taux net d'immigration	Estimation d'un modèle de déséquilibre incluant 4 variables endogènes (taux de chômage des nationaux, salaire réel des nationaux, le taux net de migration et le taux d'utilisation des capacités). Parmi les principales variables explicatives on trouve, entre autres, un indicateur du capital humain détenu par les étrangers, le niveau des allocations chômage, le taux de syndicalisation, les dépenses nationales réelles, le taux de croissance anticipé de la masse monétaire et des dummies correspondants à différentes périodes historiques.	On observe un effet négatif de l'immigration sur le chômage qui s'avère particulièrement marqué sur la période la plus récente (après la Seconde Guerre mondiale) mais qui est également observé sur les périodes précédentes. Toutefois l'effet retardé de l'immigration sur le chômage est quant à lui positif : il compense pour partie (mais pour partie seulement) l'effet initial au fur et à mesure que les immigrants entrent sur le marché du travail et ajustent leur consommation.

Tableau 5.C.1. Présentation des principales études sur l'effet de l'immigration sur le chômage (suite)

Référence	Pays étudiés	Données	Modèle	Principaux résultats
<b>Simon, Moore et Sullivan</b> 1993 « <i>The effect of immigration on aggregate native unemployment : an across-city estimation</i> »	États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Données agrégées sur les principales villes américaines portant sur la période 1960-1977</li> <li>➤ Taux d'immigration annuel par ville</li> </ul>	Estimations de l'impact de l'immigration en prenant en compte différents retards sur le niveau ou la variation du taux de chômage	Les régressions qui font intervenir l'immigration décalée d'une année ne présentent pas d'effet significatif de cette dernière sur le taux de chômage. Un effet très faiblement positif est obtenu si on cherche à expliquer les variations du taux de chômage sur deux ans.
<b>Marr et Siklos</b> 1994 « <i>The link between immigration and unemployment in Canada</i> »	Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Données longitudinales trimestrielles portant sur la période 1961-1990</li> <li>➤ Nombre d'immigrants toutes catégories confondues</li> </ul>	Estimation d'un modèle non-paramétrique expliquant le taux de chômage en fonction du nombre d'immigrants, de la masse monétaire du PNB et d'un indicateur de coût énergétique. Deux périodes sont distinguées : 1961-1978 et 1978-1985	Sur la période 1961-78 les auteurs ne mettent pas en évidence d'effet de l'immigration sur le chômage. En revanche, sur la période la plus récente, ils montrent que l'immigration passée affecte significativement le taux de chômage courant. Ces résultats refléteraient pour partie le changement de politique migratoire entre les deux périodes.
<b>Muhleisen et Zimmermann</b> 1994 « <i>A panel analysis of job changes and unemployment</i> »	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Données individuelles issues du German Socio-Economic Panel entre 1982 et 1989 incluant seulement les hommes salariés dans le privé âgés de 17 à 52 ans en 1982</li> <li>➤ Part des étrangers dans l'industrie locale</li> </ul>	Estimation d'un modèle Probit multi-périodes pour déterminer la probabilité d'un individu d'être au chômage ou de changer d'emploi en fonction de ses caractéristiques individuelles et de différents facteurs locaux incluant une variable liée à la présence étrangère.	Les auteurs excluent l'hypothèse selon laquelle la part des étrangers dans l'emploi local pourrait avoir un impact sur la mobilité ou la vulnérabilité au chômage des travailleurs. Ils montrent également que les étrangers ne se distinguent pas significativement des nationaux si l'on tient compte de l'ensemble de leurs caractéristiques individuelles.
<b>Carrington et de Lima</b> 1996 « <i>The impact of 1970s repatriates from Africa on the Portuguese labor market.</i> »	Portugal	Étudient l'impact des retours de ressortissants angolais dans le milieu des années 70 au Portugal ( <i>retornados</i> ). En trois ans environ 600 000 personnes sont arrivées au Portugal, pour l'essentiel à Lisbonne, Porto et Sétubal, ce qui correspond à un accroissement de la population totale d'environ 10 %.		Compte tenu de la coïncidence du choc avec le retournement de conjoncture au Portugal, les auteurs ajustent leurs estimations en fonction de la situation économique en Espagne et trouvent que 5 % d'immigration supplémentaire entre 1963 et 1981 n'a pas d'effet instantané mais un effet décalé d'une période équivalent à 1.5 point de chômage supplémentaire.
<b>Diaz-Emparanza et Espinosa</b> 2000 « <i>Análisis de la relación entre la inmigración internacional y el desempleo</i> »	Espagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Données longitudinales mensuelles portant sur la période 1981-1999</li> <li>➤ Série portant sur les permis de travail ajustée pour tenir compte de la régularisation de 1991</li> </ul>	Estimation d'un modèle VAR et test de causalité de court terme	Les deux séries de données sont I(1) avec des retards différents et ne sont pas cointégrées. Il n'y a donc pas de relation de long terme entre immigration et chômage. En revanche, à court terme les auteurs identifient un effet de l'immigration qui s'avère toutefois négligeable.
<b>Gross</b> 2000 « <i>Three million foreigners, three millions unemployed? Immigration and the French labor market</i> »	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Données longitudinales trimestrielles entre 1974-1995 ajustées pour prendre en compte la régularisation de 1981</li> <li>➤ Taux d'immigration des travailleurs étrangers et taux d'immigration familiale</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relation de long terme estimée par un modèle VAR à 4 équations : taux de chômage, salaire réel, taux de participation des femmes et migration</li> <li>2. Relation de court terme estimée par un modèle à corrections d'erreurs où la variable migratoire est supposée exogène</li> </ol>	L'immigration a un effet négatif et robuste sur le chômage à long terme (même en tenant compte de l'immigration familiale) et un effet positif à court terme mais qui est très faible.

*Annexe 5.D*

---

**Travailleurs étrangers qualifiés**

---

Tableau 5.D.1. Conditions d'admission et de résidence des travailleurs étrangers qualifiés dans quelques pays de l'OCDE

Principales catégories de travailleurs par pays	Conditions d'admission générales et admissions particulières	Opposabilité de la situation de l'emploi	Quota	Durée de séjour autorisée et possibilité de renouvellement	Possibilité de regroupement familial
<b>Australie</b>					
1. Programmes d'immigration permanente					
1.1. Indépendants ( <i>Skilled-Independent</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau post-secondaire généralement requis. Dans un nombre limité de cas, une bonne expérience professionnelle peut suffire. Conditions minimums liées aux qualifications, à l'expérience professionnelle, à l'âge et à la maîtrise de l'anglais.</li> <li>Test de sélection à points. Points alloués en fonction de l'âge, de la qualification, de la connaissance de la langue anglaise et de l'expérience professionnelle. Points supplémentaires accordés aux personnes ayant des compétences recherchées en Australie, en particulier dans le domaine des technologies de l'information, de la comptabilité et de la santé (infirmières) et aussi selon la qualification du conjoint, les qualifications et l'expérience professionnelle acquises en Australie, le capital et les compétences linguistiques autres que l'anglais. Le cas échéant, les liens familiaux peuvent également être pris en compte.</li> <li>Parrainage (uniquement pour la catégorie <i>Skilled Australian Sponsored</i>) par un membre de la famille australien ou résident permanent<sup>a</sup>.</li> </ul>	Non	Non. Les niveaux sont ajustés selon la demande et les besoins du marché du travail.	Permanent	Les époux (y compris les concubins) et les enfants sont inscrits sur le visa de la famille en même temps que le requérant principal. D'autres membres des familles peuvent être parrainés séparément plus tard pour une immigration permanente. Leur nombre est soumis à quota.
1.2. Parrainage ( <i>Skilled-Australian Sponsored</i> )					
2. Programmes d'immigration temporaire ( <i>Economic Stream</i> ) <sup>b</sup>					
Visas de résidence temporaire pour affaires et autres visas pour travailleurs temporaires qualifiés	Définies par l'employeur.	Oui pour les activités non clés (sauf s'il y a pénurie de main-d'œuvre). Non pour le personnel clé ( <i>key personnel</i> ).	Non	Visas de résidence temporaire pour affaires : jusqu'à 4 ans. Autres visas : jusqu'à 2 ans. Pas de restriction pour le renouvellement.	Possibilité de rejoindre le détenteur du visa temporaire. La demande peut être séparée ou combinée à celle du requérant principal.
<b>Canada</b>					
1. Programmes d'immigration permanente					
1.1. Travailleurs qualifiés ( <i>Skilled workers</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif : au moins niveau d'éducation post-secondaire.</li> <li>Test de sélection à points sur la base de critères tels que le niveau d'éducation, les connaissances linguistiques, les qualifications, l'expérience professionnelle. Les personnes ayant un membre de leur famille installé au Canada reçoivent des points supplémentaires.</li> </ul>	Non	Non mais une fourchette cible est établie dans le plan annuel d'immigration pour chaque catégorie.	Permanent	Les membres de la famille proche peuvent accompagner le requérant ou le rejoindre ultérieurement.
1.2. Gens d'affaires ( <i>Business immigrants</i> ) (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs indépendants)	Les conditions portent sur le montant minimum d'argent à investir (investisseurs), sur la capacité à créer des emplois au Canada (entrepreneurs et travailleurs indépendants).	Non	Idem	Permanent	Les membres de la famille proche peuvent accompagner le requérant ou le rejoindre ultérieurement.
2. Programmes d'immigration temporaire					
2.1. Travailleurs temporaires hautement qualifiés	Conditions d'admission établies par l'employeur selon les standards canadiens.	Oui, même s'il existe de nombreuses exceptions	Non	Trois ans renouvelables.	Oui. Possibilité de demander une autorisation de travail, sans obligation de validation.

Tableau 5.D.1. Conditions d'admission et de résidence des travailleurs étrangers qualifiés dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Principales catégories de travailleurs par pays	Conditions d'admission générales et admissions particulières	Opposabilité de la situation de l'emploi	Quota	Durée de séjour autorisée et possibilité de renouvellement	Possibilité de regroupement familial
2.2. Projet pilote destiné aux concepteurs de logiciels	Niveau d'étude post-secondaire	Non	Non	Trois ans renouvelables.	Oui mais les membres de la famille n'ont pas le droit de travailler.
2.3. Travailleurs qualifiés entrés dans le cadre de l'ALENA ou de l'accord de libre échange Canada-Chili	Niveau d'étude secondaire (liste de métiers)	Non	Non	Un an renouvelable	Oui mais les membres de la famille n'ont pas le droit de travailler.
<b>France</b> Spécialistes des technologies de l'information (procédure simplifiée) et autres travailleurs temporaires hautement qualifiés	Cinq années d'études supérieures ou une qualification équivalente et une rémunération annuelle au moins égale à 180 000 FF.	Oui à l'exception des postes dans le domaine des technologies de l'information et pour ceux qui gagnent au moins 23 000 FF par mois.	Non	Neuf mois renouvelables dans la limite de 5 ans.	Oui, possibilité d'obtenir un visa d'un an et de déposer ensuite une demande de regroupement familial.
<b>Allemagne</b> Programme spécial pour les spécialistes des technologies de l'information (Programme « Cartes vertes »)	Diplôme universitaire ou polytechnique ou salaire annuel supérieur à 100 000 DM.	Oui	20 000, évaluation du programme une fois que 10 000 visas auront été accordés	5 ans maximum.	Oui
<b>Japon</b> Ingénieurs et spécialistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme universitaire scientifique ou au moins 10 ans d'expérience professionnelle (3 ans dans certains cas)</li> <li>Le salaire perçu doit être équivalent à celui que recevrait un travailleur japonais dans les mêmes conditions.</li> </ul>	Non	Non	1 an ou 3 ans renouvelables.	Oui mais les membres de la famille ne peuvent accéder au marché du travail sans autorisation.
<b>Corée</b> Professionnels et techniciens <sup>c</sup>	Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information ou diplôme universitaire (niveau maîtrise) plus au moins 2 années d'expérience professionnelle dans la spécialité.	Non	Non	Durée de séjour désormais illimitée	Oui
<b>Nouvelle-Zélande</b> 1. Résidents permanents 1.1. Catégorie standard de travailleurs qualifiés <sup>d</sup>	Test à points. Les points sont attribués en fonction de l'âge, des qualifications, de l'expérience professionnelle, de l'offre d'emploi à laquelle le travailleur répond et de facteurs d'installation (parrainage, ressources financières, qualifications du conjoint et expérience professionnelle en Nouvelle-Zélande). Un niveau minimum en anglais est également requis.	Non	Un chiffre « cible » du nombre de permis de résidence accordés est donné chaque année par le gouvernement.	Permanente	Le conjoint ou le concubin ainsi que les enfants à charge peuvent accompagner le requérant principal et bénéficier des mêmes droits de résidence. Une fois installé en Nouvelle-Zélande, le requérant principal peut parrainer ses parents, ses frères et soeurs, ses enfants adultes s'ils remplissent les conditions requises par la procédure de regroupement familial.

Tableau 5.D.1. Conditions d'admission et de résidence des travailleurs étrangers qualifiés dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Principales catégories de travailleurs par pays	Conditions d'admission générales et admissions particulières	Opposabilité de la situation de l'emploi	Quota	Durée de séjour autorisée et possibilité de renouvellement	Possibilité de regroupement familial
1.2. Gens d'affaires (travailleurs indépendants, investisseurs, employés d'une entreprise délocalisée)	Un niveau minimum en anglais est requis pour tous. Selon la catégorie d'immigration demandée, des conditions spécifiques sont établies.	Idem	Idem	Idem	Idem
2. Travailleurs temporaires					
2.1. Détenteurs d'un permis de travail	Être en possession d'une offre d'emploi en Nouvelle-Zélande.	Oui. Il existe une liste des métiers pour lesquels toutes les offres d'emploi ne sont pas pourvues ( <i>Labour Market Shortages List</i> ). Elle est établie au niveau de la région et actualisée chaque trimestre. Si le requérant exerce une profession dont la région a besoin, il ne sera pas soumis au test du marché du travail <sup>f</sup> .	Non	Varie en fonction de la durée de l'emploi offert mais ne peut dépasser 3 ans (renouvelable).	Le détenteur d'un permis de travail peut être accompagné par son conjoint/concubin et par ses enfants à charge. Si le requérant principal détient un permis à long terme, les personnes accompagnantes peuvent également déposer une demande de permis de travail.
2.2. Détenteurs d'un visa à long terme pour gens d'affaire	Les requérants doivent proposer un projet dont la viabilité aura été évaluée par une agence spécialisée dans les affaires d'affaire	Non	Non	3 ans, renouvelable une fois.	Idem
<b>Norvège</b>					
Permis de travail délivrés à des travailleurs ayant des qualifications particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Généralement au moins 2 ans d'études supérieures. Une qualification particulière acquise par l'expérience professionnelle peut être jugée équivalente.</li> <li>Être muni d'une offre d'emploi de l'employeur ou d'un contrat standard de services<sup>f</sup>.</li> </ul>	Oui, il est nécessaire que la compétence détenue par le requérant soit indispensable à l'activité.	Non	Un an renouvelable. Après 3 ans, un permis permanent peut être obtenu.	Oui
<b>Suisse</b>					
Travailleurs « qualifiés » (hors EEE <sup>g</sup> )	La qualification ne fait pas référence à un niveau d'éducation minimum mais à des compétences recherchées et évaluées localement ainsi qu'à la fonction du travailleur. Les conditions de salaire et d'emploi accordées doivent être équivalentes à celles que recevraient un travailleur suisse dans le même emploi.	Oui	Oui (cantonal et fédéral)	Dépend du secteur d'activité	Dépend du type de permis de séjour
<b>Royaume-Uni</b>					
Procédure simplifiée pour certains travailleurs hautement qualifiés ( <i>Shortage occupation list</i> ), y compris certains professionnels dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Projet pilote autorisant les personnes ayant des compétences exceptionnelles à déposer leur demande pour entrer et ensuite chercher un emploi	Diplôme britannique ou diplôme national supérieur et une année d'expérience ou au moins 3 années d'expérience de spécialiste dans la profession pour laquelle le permis a été accordé	Oui sauf pour les renouvellements <sup>h</sup>	Non	La période maximale a été portée à 5 ans. Au bout de 4 ans, les requérants ont le droit de s'installer ( <i>indefinite leave to remain</i> ) s'ils exercent toujours une profession.	Oui

Tableau 5.D.1. Conditions d'admission et de résidence des travailleurs étrangers qualifiés dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Principales catégories de travailleurs par pays	Conditions d'admission générales et admissions particulières	Opposabilité de la situation de l'emploi	Quota	Durée de séjour autorisée et possibilité de renouvellement	Possibilité de regroupement familial
<b>États-Unis</b>					
<b>1. Immigration permanente</b>					
Immigration liée à l'emploi (système de cartes vertes, <i>green cards</i> , pour les spécialistes de haut niveau dans le domaine des sciences, de l'art ou des affaires, les travailleurs prioritaires et autres travailleurs qualifiés)		Oui	Limité généralement à 140 000 entrées annuelles, y compris les membres des familles	Permanent	Oui
<b>2. Immigration temporaire (non-immigrants)</b>					
<b>2.1. Programme H1B</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'étude au moins équivalent à 4 ans d'enseignement supérieur et expérience professionnelle dans la spécialité. Trois années d'expérience professionnelle sont équivalentes à une année d'étude.</li> <li>Avoir une offre d'emploi dans les mêmes conditions que toute autre destinée à un citoyen américain.</li> </ul>	Non	Oui, 195 000 pour les 3 prochaines années. Les emplois dans les organisations à but non lucratif et les universités sont hors quota	6 ans. Ils peuvent toutefois rester pendant le traitement de leur demande d'immigration.	Oui mais les membres de la famille ne peuvent accéder au marché du travail sans autorisation.
<b>2.2. Immigrants temporaires qualifiés entrés dans le cadre de l'ALENA</b>					
	Niveau d'étude au moins équivalent à 4 ans d'enseignement supérieur et expérience professionnelle dans la spécialité. Trois années d'expérience professionnelle sont équivalentes à une année d'étude.	Non	Non, à l'exception d'un quota annuel de 5 500 pour les Mexicains (qui devrait être supprimé au 1 <sup>er</sup> janvier 2004).	1 an renouvelable sans limite.	Oui
<p>a) Des requérants remplissant les conditions minimums liées à l'âge, aux qualifications et aux connaissances linguistiques mais n'ayant pas réussi le test à points peuvent recevoir un visa dans la catégorie <i>Skilled-Regional Sponsored</i> s'ils sont parrainés par une personne vivant dans certaines régions d'Australie (Sydney, Newcastle, Wollongong, Perth, Brisbane, la Sunshine Coast et la Gold Coast sont exclues des régions éligibles).</p> <p>b) D'autres programmes plus limités (<i>Labour Agreements, Regional Headquarters Agreements</i>) permettent aux employeurs de négocier avec l'État l'entrée temporaire (généralement pour 3 ans) de personnel qualifié.</p> <p>c) Les lois sur l'immigration et l'émigration ont récemment été révisées de façon à faciliter l'entrée de ces catégories de travailleurs. Un nouvel assouplissement devrait permettre de promouvoir l'entrée de spécialistes dans le domaine des technologies de l'information.</p> <p>d) Des dispositions particulières sont prévues pour les spécialistes dans le secteur des technologies de l'information qui ne remplissent pas les conditions requises dans le cadre de la catégorie standard de travailleurs qualifiés. Ils peuvent être exemptés de l'ensemble des pré-requis s'ils ont une expérience professionnelle suffisante, s'ils disposent d'une offre d'emploi en Nouvelle-Zélande et s'ils reçoivent le soutien de l'Association du secteur des technologies de l'information (<i>IT Association of New Zealand</i>). Des dispositions similaires devraient être adoptées en juillet 2001 en faveur des autres travailleurs qualifiés dans les secteurs qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre.</p> <p>e) Les spécialistes dans le secteur des technologies de l'information ne sont pas soumis à ce test.</p> <p>f) La demande de permis de travail doit être effectuée depuis le pays d'origine. Le Service public de l'Emploi assiste les employeurs qui souhaitent recruter du personnel dans les pays européens (hors pays nordiques), en particulier des médecins, des dentistes, des infirmières et des ingénieurs. Les ressortissants des pays nordiques n'ont pas besoin de permis de travail pour exercer une activité professionnelle en Norvège. Les autres ressortissants européens ont seulement besoin d'un permis communautaire qui peut être obtenu sur le territoire.</p> <p>g) Il n'y a pas d'exigence en terme de qualification minimale pour les ressortissants de l'EEE. L'accord de libre-circulation entre la Suisse et l'Union européenne devrait entrer en vigueur en 2002.</p> <p>h) La procédure est très rapide : 50 % des demandes sont examinées en une semaine et 90 % en 4 semaines.</p>					

## BIBLIOGRAPHIE

- ALTONJI, J. et CARD, D. (1991),  
« The Effects of Immigration on the Labor Market Outcomes of Less-skilled Natives », dans Abowd et Freeman (dir. pub.), *Immigration, Trade and the Labor Market*, by, NBER, Chicago University Press.
- BARTAM, D. (2000),  
« Japan and Labor Migration: Theoretical and Methodological Implications of Negative Cases », *International Migration Review*, vol. 34, n° 1.
- BEAUJOT, R., MAXIM, P. et HAO, J. (1994),  
« Self-employment: A Test of the Blocked Mobility Hypothesis », Canadian Studies dans *Population*, vol. 21, n° 2.
- BECKER, G. (1971),  
*The Economics of Discrimination*, University of Chicago Press Economics.
- BÖHNING, W.R. (1996),  
*Employing Foreign Workers: A Manual on Policies and Procedures of Special Interest to Middle- and Low-income Countries*, Bureau international du travail, Genève.
- BORJAS, G.J. (1986),  
« The Self-employment Experience of Immigrants », *The Journal of Human Resources*, vol. 21, n° 4.
- BORJAS, G.J. (1987),  
« Self-selection and the Earnings of Immigrants », *The American Economic Review*, vol. 77, n° 4.
- BORJAS, G.J. (1991),  
« Immigrants in the US Labor Market: 1940-1980 », *American Economic Review*, vol. 81, n° 2, mai, pp. 287-291.
- BORJAS, G.J. (1993),  
« The Impact of Immigrants on Employment Opportunities of Natives » dans OCDE, *The Changing Course of International Migration*, Paris.
- BORJAS, G.J. (1994),  
« The Economics of Immigration », *Journal of Economic Literature*, vol. 32, n° 4.
- BORJAS, G.J. (1995),  
« The Economic Benefits from Immigration », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2.
- BORJAS, G.J. (1999a),  
« The Economic Analysis of Immigration », dans O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labour Economics*, vol. 3A, North Holland.
- BORJAS, G.J. (1999b),  
« Immigration », *NBER Reporter*, Automne.
- BRIGGS, V. M. et TIENDA M. (dir. pub.) (1984),  
« Immigration: Issues and Policies », Olympus Publishing, Salt Lake City, Utah.
- CAMPBELL, I., FINCHER, R. et WEBBER, M. (1991),  
« Occupational Mobility in Segmented Labour Markets: The Experience of Immigrant Workers in Melbourne », *Australian and New Zealand Journal of Sociology*, vol. 27, n° 2.
- CARD, D. (1990),  
« The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 43, n° 2.
- CARILLO, M.F. *et al* (1999),  
« Causes and Economic Effects of Migration Flows – An Overview », *Review of Labour Economics and Industrial Relations*, vol. 13, septembre.
- CARRINGTON, W. et DELIMA, J.F. (1996),  
« The Impact of 1970s Repatriates from Africa on the Portuguese Labour Market », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 49, n° 2.
- CHISWICK, B. (2000),  
« Are Immigrants Favorably Self-selected? An Economic Analysis », IZA Discussion Paper n° 131.
- COBB-CLARK, D. et CONNOLLY, M. (1996),  
« The Worldwide Market for Skilled Migrants: Can Australia Compete? », The Australian National University CEPR Discussion Papers n° 341.
- COPPEL, J., DUMONT, J-C. et VISCO, I. (2001),  
« Trends in Immigration and Economic Consequences », Document de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE n° 284.

- DE NEW, J.P. et ZIMMERMANN, K.F. (1994),  
« Native Wage Impacts of Foreign Labour: A Random Effects Panel Analysis », *Journal of Population Economics*, vol. 7, n° 2.
- DECRESSIN, J. et FATAS, A. (1995),  
« Regional Labor Market Dynamics in Europe », *European Economic Review*.
- DIAZ-EMPARANZA, I. et ESPINOSA, A. (2000),  
« Análisis de la relación entre la inmigración internacional y el desempleo », Ronéotype.
- EVANS, D. (1989),  
« Immigrant Entrepreneurship: Effect of Ethnic Market Size and Isolated Labor Pool », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 6.
- FRIEDBERG, R. (2000),  
« You Can't Take it with You? Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital », *Journal of Labor Economics*, vol. 18, n° 2.
- FRIEDBERG, R. et HUNT, J. (1995),  
« The Impact of Immigration on Host Country Wages, Employment and Growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2.
- GARSON, J.P., MOULIER-BOUTANG, Y., SILBERMAN, R. et MAGNAC, T. (1987),  
« La substitution des autochtones aux étrangers sur le marché du travail dans la CEE », Commission des Communautés européennes et GRAMI, Paris.
- GHATAK, S., LEVINE, P. et WHEATLEY PRICE, S. (1996),  
« Migration Theories and Evidence: An Assessment », *Journal of Economic Surveys*, vol. 10, n° 2.
- GROSS, D. (2000),  
« Three Million Foreigners, Three Million Unemployed? Immigration and the French Labor Market », Document de travail du FMI, WP/99/124.
- HATTON, T. et WILLIAMSON, J. (1998),  
*The Age of Mass Migration: Causes and Economic Impact*, Oxford University Press.
- HUNT, J. (1992),  
« The Impact of the 1962 Repatriates From Algeria on the French Labor market », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 45, n° 3.
- IREDALE, R. (2000),  
« Migration Policies for the Highly Skilled in the Asia-Pacific Region », *International Migration Review*, vol. 34, n° 131, Automne 2000.
- JAEGAR, D.A. (1996),  
« Skill Differences and the Effect of Immigrants on the Wages of Natives », US Bureau of Labor Statistics, Economic Working Paper n° 273.
- KRUEGER, A. (2000),  
« From Bismark to Maastricht: the March to European Union and the Labor Market », NBER Working Paper Series n° 7456.
- LALONDE, R.J. et TOPEL, R.H. (1992),  
« The Assimilation of Immigrants in the US Labour Market » dans G.J. Borjas et R.B. Freeman (dir. pub.), *Immigration, Trade and the Labour Market*, University of Chicago Press, Chicago.
- LE, A. (2000),  
« The Determinants of Immigrant Self-employment in Australia », *International Migration Review*, vol. 34, n° 1, printemps 2000.
- LESLIE, D., BLACKABY, D., DRINKWATER, S. et MURPHY, P. (1997),  
« Unemployment, Ethnic Minorities and Discrimination », EUI Working Paper n° 97/26.
- MARR W. et SIKLOS, P. (1994),  
« The Link Between Immigration and Unemployment in Canada », *Journal of Policy Modeling*, vol. 16, n° 1.
- MASSEY, D.S. *et al.* (1993),  
« Theories of International Migration: A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, septembre.
- MATA, F. et PENDAKUR, R. (1999),  
« Immigration, Labor Force Integration and the Pursuit of Self-employment », *Immigration International Review*, vol. 33, n° 2.
- MUHLEISEN, M. et ZIMMERMANN, K. (1994),  
« A Panel Analysis of Job Changes and Unemployment », *European Economic Review*, n° 38.
- MULLER, T. et ESPENSHADE, T. (1985),  
*The Fourth Wave: California Newest Immigrants*, Urban Institute Press, Washington.
- NATIONS UNIES (2000),  
*Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?*, Population Division, Department of Economics and Social Affairs, New York.
- OCDE (1997),  
*Étude économique : États-Unis*, Paris.

- OCDE (1998),  
*Maintenir la prospérité dans une société vieillissante*, Paris.
- OCDE (2000a),  
*Combattre l'emploi illégal d'étrangers*, Paris.
- OCDE (2000b),  
« ICT Skills and employment », Groupe de travail sur l'économie de l'information, DSTI/ICCP/IE(2000)7.
- OCDE (2000c),  
*Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre 2000, Paris.
- OCDE (diverses éditions),  
*Tendances des migrations internationales*, Paris.
- OCDE (diverses éditions),  
*Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris.
- PAPADEMETRIOU, D. et HAMILTON, K. (2000),  
*Reinventing Japan: Immigration's Role in Shaping Japan's Future*, CEIP, Washington.
- PIORE, M. (1979),  
*Birds of Passage: Migrant Labor in Industrial Societies*, Cambridge University Press.
- PISSARIDES, C. et McMASTER, I. (1990),  
« Regional Migration Wage Unemployment : Empirical Evidence and Implication for Policy », *Oxford Economic Papers*, vol. 42, n° 4.
- POPE D. et WITHERS, G. (1993),  
« Do Migrants Rob Jobs ? Lessons of Australian History, 1861-1991 », *The Journal of Economic History*, vol. 53, n° 4.
- RATH, J. et KLOOSTERMAN, R. (2000),  
« Outsider's Business: A Critical Review of Research on Immigrant Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol. 34, n° 3.
- REES, H. et SHAH, A. (1986),  
« An Empirical Analysis of Self-employment in the UK », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 1.
- SIMON, J. (1989),  
*The Economic Consequences of Immigration*, Basil Blackwell, Oxford.
- SIMON, J., MOORE, S. et SULLIVAN, R. (1993),  
« The Effect of Immigration on Aggregate Native Unemployment: An Across-city Estimation », *Journal of Labour Research*, vol. XIV, n° 3, été 1993.
- STALKER, P. (1994),  
« The Work of Strangers: A Survey of International Labour Migration », Bureau international du travail, Genève.
- STALKER, P. (2000),  
« Workers Without Frontiers. The Impact of Globalization on International Migration », Bureau international du travail, Genève.
- STARK, O. (1991),  
*The Migration of Labour*, Basil Blackwell, Oxford.
- TAPINOS, G. (1994),  
« L'intégration économique régionale, ses effets sur l'emploi et les migrations », dans OCDE, *Migration et développement : un nouveau partenariat pour la coopération*, Paris.
- TAPINOS, G. (2000),  
« Le rôle des migrations dans l'atténuation des effets du vieillissement démographique », document du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE.
- TAPINOS, G. et DELAUNAY, D. (2000),  
« Peut-on parler d'une mondialisation des migrations internationales ? » dans OCDE, *Mondialisation, migrations et développement*, Paris.
- VIPREY, M. (2000),  
« Positions et actions syndicales face aux discriminations », Document de travail de l'IRES n° 00-01.
- WILDASIN, D. (2000),  
« Factor Mobility and Fiscal Policy in the EU: Policy Issues and Analytical Approaches », *Economic Policy* (octobre 2000).
- WITHERS, G. et POPE, D. (1985),  
« Immigration and Unemployment », *The Economic Record*, n° 61, juin.
- YUENGER, A. (1995),  
« Testing Hypotheses of Immigrant Self-employment », *Journal of Human Resources*, vol. 30, n° 1.
- ZEGERS de BEIJ, R. (2000),  
« Documenting Discrimination against Migrant Workers in the Labour Market. A Comparative Study of Four European Countries », Bureau international du travail, Genève.

ZIMMERMAN, K.F. (1994),  
« European Migration: Push and Pull », in Proceedings Volume of the World Bank Annual Conference on Development Economics, supplément à la World Economic Review et au World Bank Research Observer.

ZIMMERMAN, K.F. (1995),  
« Tackling the European Migration Problem », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n°2.